



SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	3
ETAT DU RESULTAT GLOBAL.....	4
BILAN CONSOLIDE : ACTIF.....	5
BILAN CONSOLIDE : PASSIF.....	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	7
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	8
NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES.....	9
NOTE 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	27
NOTE 3 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS.....	28
NOTE 4 : CHIFFRE D’AFFAIRES.....	29
NOTE 5 : ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES.....	30
NOTE 6 : DONNEES SOCIALES.....	31
NOTE 7 : FRAIS DE DEVELOPPEMENT.....	33
NOTE 8 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION.....	34
NOTE 9 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS.....	35
NOTE 10 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	36
NOTE 11 : RESULTAT FINANCIER.....	37
NOTE 12 : IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	38
NOTE 13 : RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION.....	40
NOTE 14 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	41
NOTE 15 : INFORMATION SECTORIELLE.....	44
NOTE 16 : ECARTS D’ACQUISITION.....	45
NOTE 17 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	46
NOTE 18 : TESTS DE DEPRECIATION DES ECARTS D’ACQUISITION ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	49
NOTE 19 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	50

NOTE 20 : QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET ET DANS L'ACTIF NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE.....	52
NOTE 21 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS.....	54
NOTE 22 : STOCKS	56
NOTE 23 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	57
NOTE 24 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	58
NOTE 25 : ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES.....	59
NOTE 26 : INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES	60
NOTE 27 : PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ASSIMILES.....	62
NOTE 28 : PROVISIONS.....	66
NOTE 29 : PASSIFS FINANCIERS.....	67
NOTE 30 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS.....	72
NOTE 31 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES.....	73
NOTE 32 : INSTRUMENTS FINANCIERS	75
NOTE 33 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS	77
NOTE 34 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS	81
NOTE 35 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	87
NOTE 36 : LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2017	88
NOTE 37 : HONORAIRES D'AUDIT	90

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'Euros (à l'exception des montants par action)	Note	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Chiffre d'affaires	4	4 987 469	4 722 062
Achats consommés	5	(2 357 029)	(2 322 979)
Charges de personnel	6	(255 592)	(242 853)
Charges externes	5	(417 159)	(342 071)
Impôts et taxes		(107 679)	(82 052)
Dotations aux provisions	9	(53 517)	(49 587)
Autres produits d'exploitation.....	8	27 006	38 180
Autres charges d'exploitation	8	(46 751)	(45 001)
EBITDA (1)	1	1 776 748	1 675 699
Rémunérations en actions	27	(4 120)	(1 979)
Dotations aux amortissements et dépréciations	9	(910 655)	(929 610)
Résultat opérationnel courant		861 973	744 110
Autres produits et charges opérationnels	10	(905)	(4 463)
Résultat opérationnel		861 068	739 647
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	11	13	72
Coût de l'endettement financier brut	11	(27 965)	(43 830)
Coût de l'endettement financier net	11	(27 952)	(43 758)
Autres produits financiers	11	22	966
Autres charges financières	11	(63 364)	(49 302)
Charge d'impôt	12	(366 031)	(245 600)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	20	873	723
RESULTAT NET		404 616	402 676
RESULTAT NET RECURRENT (2)		480 282	402 676
<i>Résultat net :</i>			
▪ Part du Groupe		397 873	401 079
▪ intérêts minoritaires		6 743	1 597
<i>Résultat par action (part du Groupe)</i>			
▪ Résultat de base par action	13	6.76	6.84
▪ Résultat dilué par action	13	6.59	6.67

(1) cf. définition page 18

(2) cf. définition page 18

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'Euros	Note	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
RESULTAT NET		404 616	402 676
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Éléments recyclables en résultat : 			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajustements de valeur des instruments de couverture de taux et de change 	32/33	(1 300)	3 032
Effets d'impôts	32/33	448	(1 044)
		(852)	1 988
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Éléments non recyclables en résultat : 			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagements de retraite (IAS 19 révisée) : impact des changements d'hypothèses actuarielles 	6	(28) 10	(1 453) 500
Effets d'impôts		(18)	(953)
Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		(870)	1 035
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		403 746	403 711
Résultat global :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Part du Groupe 		397 005	402 120
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intérêts minoritaires 		6 741	1 591

BILAN CONSOLIDE : ACTIF

En milliers d'Euros	Note	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Ecarts d'acquisition	16	214 818	214 818
Immobilisations incorporelles	17	2 706 835	3 241 714
Immobilisations corporelles	19	4 428 762	3 761 385
Participations dans les entreprises associées	20	15 647	14 723
Autres actifs financiers	21	36 852	18 513
Actifs d'impôts différés	12	20 997	11 131
Autres actifs non courants		0	0
ACTIF NON COURANT		7 423 911	7 262 284
Stocks	22	30 696	14 274
Actifs d'impôts exigibles		206	20 553
Clients et autres débiteurs	23	724 882	674 190
Autres actifs financiers	21	246	246
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	216 088	238 540
ACTIF COURANT		972 118	947 803
ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES	25	19 640	21 428
TOTAL DE L'ACTIF		8 415 669	8 231 515

BILAN CONSOLIDE : PASSIF

En milliers d'Euros	Note	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Capital	26	13 082	13 038
Prime d'émission	26	432 685	418 381
Réserves consolidées	26	2 928 299	2 570 359
CAPITAUX PROPRES		3 374 066	3 001 778
<i>Dont</i>			
. Part du Groupe		3 363 605	2 997 646
. Intérêts minoritaires		10 461	4 132
Provisions à long terme	28	0	0
Passifs financiers	29	2 168 446	1 391 164
Impôts différés	12	0	0
Autres passifs non courants	30	713 575	1 490 952
PASSIFS NON COURANTS		2 882 021	2 882 116
Provisions à court terme	28	44 042	49 463
Dette d'impôt.		8 277	3 032
Fournisseurs et autres créditeurs	30	1 610 464	1 804 973
Passifs financiers	29	496 799	490 153
PASSIFS COURANTS		2 159 582	2 347 621
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		8 415 669	8 231 515

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission (réserves liées au capital)	Actions propres	Réserves consolidées	Résultats cumulés non distribués	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux
Capitaux propres Au 1er janvier 2016	+ 12 999	+ 405 848	- 2 455	+ 65 309	+ 2 152 871	+ 2 634 572	+ 2 626	+ 2 637 198
Mouvements 2016								
▪ Résultat consolidé 2016					+ 401 079	+ 401 079	+ 1 597	+ 402 676
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :								
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				+ 1 988		+ 1 988		+ 1 988
✓ Impact des engagements de retraite				- 947		- 947	- 6	- 953
Total des produits et des charges comptabilisés				+ 1 041	+ 401 079	+ 402 120	+ 1 591	+ 403 711
▪ Variation de capital de l'entreprise	+ 39	+ 12 533				+ 12 572		+ 12 572
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					- 24 062	- 24 062		- 24 062
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales							- 196	- 196
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			- 15 660	- 631		- 16 291		- 16 291
▪ Impact des stocks options				+ 1 957		+ 1 957	+ 23	+ 1 980
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales				- 13 222		- 13 222	+ 88	- 13 134
Situation à la clôture au 31 décembre 2016	+ 13 038	+ 418 381	- 18 115	+ 54 454	+ 2 529 888	+ 2 997 646	+ 4 132	+ 3 001 778
Capitaux propres Au 1er janvier 2017	+ 13 038	+ 418 381	- 18 115	+ 54 454	+ 2 529 888	+ 2 997 646	+ 4 132	+ 3 001 778
Mouvements 2017								
▪ Résultat consolidé 2017					+ 397 873	+ 397 873	+ 6 743	+ 404 616
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :								
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				- 852		- 852		- 852
✓ Impact des engagements de retraite				- 16		- 16	- 2	- 18
Total des produits et des charges comptabilisés				- 868	+ 397 873	+ 397 005	+ 6 741	+ 403 746
▪ Variation de capital de l'entreprise	+ 44	+ 14 304				+ 14 348		+ 14 348
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					- 25 910	- 25 910		- 25 910
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales							- 143	- 143
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			- 3 224	+ 359		- 2 865		- 2 865
▪ Impact des stocks options et actions gratuites				+ 4 031		+ 4 031	+ 89	+ 4 120
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales				- 20 650		- 20 650	- 358	- 21 008
Situation à la clôture au 31 décembre 2017	+ 13 082	+ 432 685	- 21 339	+ 37 326	+ 2 901 851	+ 3 363 605	+ 10 461	+ 3 374 066

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES
--

En milliers d'Euros	Note	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		404 616	402 676
+ / - Dotations nettes aux amortissements, dépréciations des immobilisations et dotations nettes aux provisions pour risques et charges		906 550	883 451
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		3 469	- 416
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		4 120	1 979
- / + Autres produits et charges calculés		49 011	37 205
- / + Plus et moins-values de cession		(3 002)	- 9 691
- / + Profits et pertes de dilution		0	0
+ / - Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	20	(873)	- 723
- Dividendes (titres non consolidés)		0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		1 363 891	1 314 481
+ Coût de l'endettement financier net	11	27 952	43 758
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)	12	366 031	245 599
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		1 757 874	1 603 838
- Impôts versés (B)		- 333 734	- 239 365
+ / - Variation du B.F.R. liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages de personnel) (C)	14	- 74 900	25 627
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)		1 349 240	1 390 100
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14	- 2 067 810	- 1 777 273
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		12 382	9 578
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ / - Incidence des variations de périmètre : acquisitions de filiales et ajustement de prix		- 21 009	- 13 134
+ / - Incidence des variations de périmètre : sorties de filiales		0	10 000
+ / - Variation des prêts et avances consentis		- 18 041	314
+ Encaissements sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		3 314	10 097
- Décaissements sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		- 214	- 243
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		- 2 091 378	- 1 760 661
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
. Versées par les actionnaires de la société mère		0	0
. Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		0	0
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		17 854	9 791
- / + Rachats et reventes d'actions propres		- 2 864	- 16 291
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		0	0
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		- 25 910	- 24 062
. Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		- 143	- 196
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		846 806	547 078
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	29	- 87 892	- 573 560
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		- 26 370	- 55 071
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)		721 481	- 112 311
+ / - Incidence des variations des cours des devises (G)		- 333	55
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)		- 20 990	- 482 817
Trésorerie d'ouverture	14	235 729	718 546
Trésorerie de clôture	14	214 739	235 729

NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES

1-1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

ILIAD SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous le symbole « ILD ».

Le Groupe ILIAD est un acteur prépondérant sur le marché français des télécoms grand public.

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 le 12 mars 2018. La publication de ces états aura lieu le 13 mars 2018. Ces comptes ne seront définitifs qu'après l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui devrait être convoquée le 16 mai 2018.

1-2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1-2.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ILIAD ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur soit en contrepartie du compte de résultat, soit en contrepartie des capitaux propres pour les instruments dérivés de couverture.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 3.

1-2.2. Normes, amendements de normes et interprétations, d'application obligatoire aux comptes consolidés dont la période comptable est ouverte à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- **Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir ».** Ces amendements introduisent des paragraphes supplémentaires à la norme. Une entité doit fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans ses activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie.

Pour répondre à cette obligation, une entité devra fournir les informations suivantes quant aux variations des passifs inclus dans ses activités de financement :

- ✓ les variations résultant des flux de trésorerie de financement ;
- ✓ les variations découlant de l'obtention ou de la perte de contrôle de filiales ou d'autres unités opérationnelles ;
- ✓ l'effet des variations des cours des monnaies étrangères ou de la juste valeur.

Les actifs financiers dont les flux de trésorerie sont, ou seront, inclus dans les activités de financement entrent également dans le champ de cette obligation d'information.

Le Groupe ILIAD n'est pas concerné par ces amendements.

- **Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre des pertes latentes.** IAS 12 traite de la comptabilisation et de l'évaluation des impôts différés, actifs ou passifs. Les amendements publiés visent à clarifier les dispositions concernant la comptabilisation des actifs d'impôts différés relatifs aux instruments de dette évalués à la juste valeur, afin de répondre à la diversité de la pratique.

Le Groupe ILIAD applique ces amendements.

- **Amendements à IFRS 4 sur les contrats d'assurance « Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 ».** Il est prévu que la nouvelle norme sur les instruments financiers, IFRS 9, remplaçant IAS 39, sera mise en application avant la future norme sur les contrats d'assurance qui remplacera IFRS 4. Cette situation de décalage va introduire une volatilité temporaire dans les résultats des entités concernées. Pour remédier à cet inconvénient, l'IASB amende IFRS 4 en permettant :

- ✓ à toutes les entités qui émettent des contrats d'assurance, de comptabiliser dans les autres éléments du résultat global (OCI), plutôt qu'en résultat net, la volatilité qui pourrait survenir lorsque IFRS 9 sera appliquée avant la publication de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance ; et
- ✓ aux sociétés dont l'activité prépondérante est l'assurance de différer l'application d'IFRS 9 jusqu'à 2021. Ces sociétés continueraient à appliquer IAS 39.

Le Groupe ILIAD n'est pas concerné par cet amendement.

1-2.3. Normes, amendements de normes et interprétations applicables par anticipation en 2017 :

- **IFRS 9 « Instruments financiers » (version finale) et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 applicable par anticipation en 2016 et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018.** La version finale de la norme IFRS 9 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet : classification et évaluation, dépréciation et la comptabilité de couverture. Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :
 - ✓ une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ;
 - ✓ un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues » ;
 - ✓ une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. L'objectif global est d'améliorer l'information des investisseurs.

- **IFRS 15, Amendements applicables par anticipation et obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2018 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».** Le principe de cette nouvelle norme est de comptabiliser le produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. Cette nouvelle norme se traduira également par une amélioration des informations à fournir en annexe, elle fournira un guide d'application pour les transactions qui n'étaient pas complètement traitées précédemment (par exemple, les produits de services et les modifications de contrat) et améliorera les dispositions d'application pour les contrats à éléments multiples.
- **Amendements « Clarification d'IFRS 15 ».** Ces amendements clarifient la façon dont les principes de la norme IFRS 15 devraient être appliqués. Ils comprennent essentiellement des modifications des bases de conclusion et des exemples illustratifs. Les amendements clarifient la question de savoir comment :
 - ✓ identifier une obligation de prestation (la promesse de transférer un bien ou un service à un client) dans un contrat ;
 - ✓ déterminer si une société agit pour son propre compte (fournisseur d'un bien ou d'un service) ou comme mandataire/agent (chargé de la fourniture du bien ou du service) ; et,
 - ✓ déterminer si le revenu issu d'une licence de propriété intellectuelle devrait être enregistré à un instant donné ou dans le temps.
- **IFRS 16 « Contrats de location » applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.** La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes. Le changement le plus important est que tous les contrats de location seront portés au bilan des preneurs, ce qui donnera une meilleure visibilité de leurs actifs et de leurs passifs. IFRS 16 traite tous les contrats comme des contrats de location-financement.

Les contrats de location de moins d'un an et les contrats portant sur des actifs de peu de valeur sont exemptés des obligations posées par IFRS 16. IFRS 16 ne modifie pas la comptabilisation des contrats de services. En revanche, elle donne des indications utiles pour distinguer, dans un contrat complexe, la partie « services » de la partie « location ».

Le Groupe ILIAD n'applique pas de façon anticipée ces normes et amendements-

Concernant plus particulièrement les amendements relatifs à IFRS 15, l'impact attendu est non significatif compte tenu de la structure des offres commerciales du Groupe et des méthodes de comptabilisation appliquées. En effet, le Groupe propose des offres de services sans engagement et avec un prix stable durant la période d'abonnement (absence d'offres dites subventionnées). De plus, le Groupe réalise la majorité de ses acquisitions clients via le canal web ou via ses boutiques en propre (pas de recours à la distribution tiers). Ce positionnement unique dans le secteur des télécommunications implique une quasi absence d'impact d'IFRS 15 sur les comptes du Groupe en 2018.

Les seuls impacts attendus sont des impacts de présentation :

- le Groupe a analysé l'ensemble des prestations et des contrats fournisseurs liés pour déterminer le caractère Principal versus Agent, selon IFRS 15. Sur la base de cette analyse, le Groupe devrait reclasser environ 100-150 millions d'euros d'achats consommés en moins du chiffre d'affaires à partir de 2018. Sont concernés notamment les Revenus Numéros Spéciaux et les Applications Mobile.

Enfin, pour une meilleure comparabilité, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode « Full retrospective » pour la transition avec présentation en 2018 du chiffre d'affaires 2017 et 2018 selon IFRS 15.

Concernant IFRS 16, compte tenu du fait du métier d'opérateur fixe et mobile du Groupe et du nombre de contrats de location signés par le Groupe pouvant rentrer potentiellement dans le champ d'IFRS 16, l'impact attendu dans les comptes 2019 est actuellement en cours d'analyse.

1-2.4. Nouvelles normes, amendements de normes et interprétations non applicables en 2017 (non adoptées par l'Union Européenne) :

- **Améliorations annuelles (2015-2017) des IFRS**

- ✓ IAS 12 « Impôts sur le résultat » : clarification de la comptabilisation des conséquences fiscales liée aux dividendes ;
- ✓ IAS 23 « Coût d'emprunts » : précision sur comment déterminer le montant des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif, lorsqu'une entité emprunte des fonds de façon générale et les utilise en vue de l'obtention d'un actif qualifié ;

- ✓ IFRS 11 « Partenariats » : précision sur l'absence de réévaluation des intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle obtient le contrôle conjoint de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise ;
 - ✓ IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » : précision sur la réévaluation des intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle obtient le contrôle de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise.
- **Améliorations annuelles (2014-2016) des IFRS** - 3 normes sont amendées :
 - ✓ IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS » : suppression des exemptions à court terme pour les nouveaux adoptants ;
 - ✓ IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » : clarification du champ d'application des dispositions relatives aux informations à fournir ;
 - ✓ IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » : évaluation des investissements à la juste valeur par le biais du résultat net par investissement.
 - **Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».** L'objectif de ces amendements est de réduire les discordances entre les dispositions d'IFRS 10 et d'IAS 28 (2011) relatives à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise.

La principale conséquence de ces amendements est qu'un résultat de cession (profit ou perte) soit reconnu intégralement, lorsque la transaction concerne une entreprise au sens d'IFRS 3 (qu'il s'agisse d'une filiale ou non). Le résultat partiel est comptabilisé lorsque la transaction porte sur des actifs qui ne constituent pas une entreprise au sens d'IFRS 3, y compris lorsqu'il s'agit d'une filiale. Dans ce cas de figure, le profit ou la perte est comptabilisé dans les états financiers de l'investisseur à concurrence seulement des intérêts des investisseurs non liés dans l'entreprise associée ou la coentreprise.

- **Report de la date d'entrée en vigueur des amendements à IFRS 10 et à IAS 28.**
- **Amendements à la norme IAS 28 intitulés « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ».** Ces amendements visent à apporter des clarifications. IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation, s'applique aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises. Pour appliquer IFRS 9, il n'est pas tenu compte des pertes de l'entité associée ou de la coentreprise, ni de toute dépréciation de l'investissement net qui seraient comptabilisées en application d'IAS 28.

- **Amendements à IAS 40 « Transferts des immeubles de placement » applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.** Ces amendements visent à préciser les paragraphes 57 et 58 d'IAS 40. Une entité doit transférer un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie des « immeubles de placement » si, et seulement si, il existe une indication d'un changement d'utilisation. Il y a changement d'utilisation lorsque le bien immobilier devient, ou cesse d'être, un immeuble de placement au sens de la définition de ce terme et qu'il y a des preuves attestant de ce changement.
- **Amendement à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.** Ces amendements fournissent des règles de comptabilisation concernant :
 - ✓ Les effets des conditions d'acquisition des droits sur l'évaluation d'un paiement fondé sur les actions et réglé en trésorerie
 - ✓ Les paiements fondés sur des actions et soumis à une retenue fiscale
 - ✓ Une modification des conditions d'un paiement fondé sur des actions, qui ne serait plus réglé en trésorerie mais en instruments de capitaux propres.
- **Amendements à la norme IFRS 9 intitulés « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ».** Les amendements permettent de traiter du cas fréquent d'instruments contenant une clause de paiement anticipé lorsque l'exercice de cette clause entraîne un remboursement inférieur à la somme du capital et des intérêts restant dus. C'est ce qu'on appelle une compensation négative.
- **IFRS 17 « Contrats d'assurance ».** IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004 comme une norme provisoire. IFRS 17 résout les problèmes de comparaison créés par IFRS 4 en exigeant la comptabilisation de tous les contrats d'assurance de façon homogène. Les obligations correspondantes seront comptabilisées à la valeur actuelle, et non plus au coût historique. L'information sera mise à jour régulièrement.
- **IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée ».** Cette interprétation précise le cours de change à utiliser pour enregistrer une transaction en monnaie étrangère lors de sa comptabilisation initiale dans la monnaie fonctionnelle de l'entité.
- **IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».** IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. L'interprétation préconise qu'une entité doit déterminer si chacune des incertitudes fiscales devrait être traitée séparément ou si certaines incertitudes devraient être traitées ensemble afin de déterminer le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases d'imposition, les reports de déficits, les crédits d'impôts non utilisés ainsi que les taux d'imposition.

L'impact éventuel de l'application de ces textes est en cours d'analyse au sein du Groupe ILIAD.

1-3. MODALITES DE CONSOLIDATION

Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe ILIAD. Elles sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Le contrôle existe lorsque le Groupe ILIAD détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de l'activité de celle-ci. Le contrôle du Groupe est caractérisé par les trois éléments suivants :

- ✓ pouvoir sur l'autre entité ;
- ✓ exposition, ou droits, à des rendements variables de cette autre entité ;
- ✓ capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter ses rendements.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe ILIAD exerce une influence notable, et qui ne sont ni des filiales, ni des participations dans une coentreprise. Elles sont consolidées par mise en équivalence (M.E.).

L'existence de l'influence notable du Groupe ILIAD est habituellement mise en évidence par une ou plusieurs des situations suivantes :

- ✓ représentation à l'organe de Direction de l'entreprise détenue ;
- ✓ participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment participations aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions ;
- ✓ transactions significatives entre le Groupe ILIAD et l'entreprise détenue ;
- ✓ échange de personnels dirigeants ;
- ✓ fourniture d'informations techniques essentielles.

Les états financiers des entreprises associées sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise d'influence notable jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse d'exister.

Les méthodes comptables des entreprises associées ont été alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a pas d'investissements dans des entités ad hoc, ou des co-entreprises.

Opérations éliminées en consolidation

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Le coût de l'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition, y compris pour la part des minoritaires.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est comptabilisé comme goodwill, à l'exception des coûts directement attribuables à l'acquisition comptabilisés en compte de résultat.

Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas où la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises n'a pu être achevée avant la fin de la période pendant laquelle le regroupement d'entreprises est effectué, cette comptabilisation doit être achevée dans un délai de douze mois commençant à la date d'acquisition.

Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale / entreprise associée à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « immobilisations incorporelles ». L'écart d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les « participations dans les entreprises associées ». L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test de dépréciation de manière annuelle ou dès lors que les événements ou circonstances indiquent qu'il a pu se déprécier. L'écart d'acquisition est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation.

Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » incluse dans le résultat opérationnel.

Monnaie

Conformément à IAS 21, les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers du Groupe sont présentés en Euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

Sauf indication contraire, les données chiffrées sont exprimées en milliers d'Euros (K€).

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe ILIAD exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les charges et les produits de ces sociétés sont convertis en euros au cours moyen de change de l'année.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Date de clôture

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

1-4. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe ILIAD présente le compte de résultat par nature.

Le résultat opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte :

- du résultat financier (tel que définit en note 11) ;
- des impôts courants et différés ;
- du résultat des activités abandonnées ou détenues en vue de leur vente ;
- de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel (cf. ci-dessus) avant constatation des « autres charges et produits opérationnels ». Ces éléments sont des charges ou des produits en nombre très limité, inhabituels, anormaux, peu fréquents, d'un montant significatif et dont la présentation globalisée au sein des autres éléments de l'activité serait de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe ILIAD a choisi de présenter deux niveaux de résultat supplémentaires :

➤ l'EBITDA

Ce niveau de résultat est un indicateur clé pour la gestion opérationnelle du Groupe et correspond au résultat opérationnel courant défini ci-dessus avant prise en compte :

- des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- de l'impact des charges liées aux rémunérations en actions.

➤ le résultat net récurrent

Il correspond au résultat net hors impact de la contribution additionnelle et exceptionnelle d'impôt sur les sociétés.

1-5. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des activités du Groupe ILIAD est reconnu et présenté de la manière suivante en application des principes établis par IAS 18 « Produits des activités ordinaires » :

- les revenus liés aux consommations de temps de connexion sont constatés en produit au titre de la période où elles ont eu lieu ;
- les revenus liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent ;
- les produits issus de la vente de terminaux sont pris en compte lors de leur livraison à l'acquéreur ;
- les revenus issus de la vente ou de la mise à disposition de contenus fournis par des tiers sont présentés en brut lorsque le Groupe est considéré comme principal responsable dans la transaction vis à vis du client final. Ces revenus sont présentés nets des sommes dues aux fournisseurs de contenus lorsque ces derniers sont responsables de la fourniture du contenu au client final et fixent les prix de détail ;
- les produits issus de la vente de bandeaux publicitaires sont étalés sur leur période d'affichage ;
- les revenus liés à l'activité d'hébergement de sites sont pris en compte au cours de la période pendant laquelle le service est fourni ;

Le Groupe ILIAD applique IAS 17 pour la reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux locations des terminaux mobiles. Au regard des critères de cette norme, le Groupe estime que la valeur actualisée des loyers à recevoir est approximativement équivalente à la juste valeur du bien loué et que ses clients supportent les pertes liées à une éventuelle résiliation du contrat. Dès lors l'opération est enregistrée comptablement comme une vente de terminal au regard de la norme IAS 17.

Le coût des ventes comptabilisé au début de la durée du contrat de location est le coût, ou la valeur comptable si elle est différente, du bien loué, moins la valeur actuelle de la valeur résiduelle non garantie. Cet enregistrement ne remet pas en cause la qualification juridique en droit français, laquelle demeure celle de la location d'un bien meuble.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

Résultat par action

Le Groupe ILIAD présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est obtenu en ajustant le résultat net (part du Groupe) et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, des effets de tous les instruments financiers potentiellement dilutifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les éléments suivants :

- Les frais de développement immobilisés conformément à la norme IAS 38. Ils sont amortis suivant la durée des avantages économiques futurs liés à ces frais.

Ces frais de développement sont portés à l'actif du bilan consolidé lorsqu'ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d'avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ces conditions sont considérées remplies lorsque le Groupe démontre les six critères généraux définis par la norme IAS 38 à savoir :

- 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- 2) son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- 3) sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- 4) la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- 5) la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- 6) sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement sont présentés nets des crédits d'impôt recherche ou subventions obtenus s'y rapportant.

- les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, qui sont évaluables de façon fiable, contrôlées par le Groupe et qui sont séparables ou résultent de droits légaux ou contractuels, sont comptabilisées séparément de l'écart d'acquisition. Ces immobilisations, au même titre que les immobilisations acquises séparément, sont amorties, à compter de leur date de mise en service, sur leur durée d'utilité si celle-ci est définie et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur.

Concernant les licences, elles sont amorties sur leur durée résiduelle d'octroi à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service. Les licences 3G et 4G en France sont amorties linéairement en moyenne sur 18 ans.

Les pertes de valeurs constatées lors des tests de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels », hors du résultat opérationnel courant.

L'accord d'itinérance nationale est amorti sur une durée de 4 ans à compter de la mise en service du dernier avenant signé entre les deux opérateurs. L'étalement des amortissements sur la période est fait en fonction des volumes dégressifs entre 2017 et 2020.

- les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 3 ans.
- la base de clients Alice est amortie sur 12 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à la mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par le Groupe ILIAD.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée attendue d'utilisation par le Groupe :

- Constructions 15 à 50 ans
- Installations techniques 3 à 14 ans
- Installations générales 10 ans
- Investissements spécifiques au déploiement de fibres optiques 8 à 30 ans
- Investissements spécifiques au déploiement du réseau mobile 4 à 18 ans
- Matériels informatiques 3 à 5 ans
- Mobilier et matériels de bureau 2 à 10 ans
- Modems 5 ans
- Les frais d'accès aux services de cohabitation engagés dans le cadre des opérations de dégroupage sont amortis sur une durée de 15 ans ;
- Les frais d'accès aux services spécifiques à l'offre Internet haut débit sont amortis sur 7 ans ;
- Les coûts engagés en contrepartie de l'obtention de droits d'usage irrévocables (IRUs) portant sur des fibres noires sont amortis sur la durée de concession initiale desdites fibres ;

Le Groupe vérifie lors de chaque arrêté de comptes que les durées d'amortissement retenues sont toujours conformes aux durées d'utilisation. A défaut, les ajustements nécessaires sont effectués.

Coûts d'emprunt

Conformément à la norme IAS 23, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif éligible sont incorporés au coût de revient de celui-ci.

Contrats de location-financement

Les biens acquis au travers de contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés dans la mesure où ils présentent un caractère significatif.

Conformément à la norme IAS 17, sont considérés des contrats de location-financement ceux qui ont pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété des biens faisant l'objet des contrats.

Dans cette hypothèse :

- les biens ainsi financés figurent à l'actif pour leur juste valeur ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. Ils sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif ;
- les financements correspondants sont intégrés aux dettes financières remboursées selon l'échéancier du contrat de location-financement ;
- les charges de location-financement sont retraitées en remboursement d'emprunts et charges financières.

Dépréciation d'actifs

Les actifs non financiers ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur, par exemple lors de la survenance d'évènements ou de circonstances pouvant être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant l'environnement économique, technologique, ou les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Tous les autres actifs sont soumis à un test de dépréciation soit annuellement soit à chaque fois qu'en raison d'évènements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute.

Actifs financiers

- Les actifs détenus à des fins de négociation sont classés en tant qu'actifs courants et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont repris en résultat.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance, que le Groupe ILIAD a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance, sont comptabilisés au coût amorti. Les gains ou pertes sont enregistrés en résultat lors de leur dénouement.
- Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti et les gains ou pertes sont enregistrés en résultat lors de leurs remboursements ou paiements.
- Les autres investissements sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas de cession, la perte de valeur antérieurement comptabilisée en capitaux propres est recyclée en résultat.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation estimée, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode premier entré / premier sorti (FIFO).

Les stocks font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur probable de vente devient inférieure à leur valeur comptable, augmentée éventuellement des frais restant à supporter jusqu'à leur vente.

Créances

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'impossibilité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Les perspectives de remboursement sont fondées sur les meilleures appréciations possibles du risque de non recouvrement des créances concernées.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, dès lors qu'il n'existe pas de différence de traitement entre la comptabilité et la fiscalité. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera récupéré ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition et les SICAV monétaires très liquides. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

Les découverts bancaires figurent en passifs financiers courants.

Actifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, une entité doit classer un actif non courant en « Actif détenu en vue d'être cédé » lorsque l'actif est disponible, dans son état actuel, en vue d'une vente hautement probable dans un horizon à court/moyen terme.

Ces actifs sont présentés au bilan en « Actifs détenus en vue d'être cédés » et sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

Provisions

Les obligations du Groupe à l'égard des tiers, connues à la date d'arrêté des comptes consolidés et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable au profit d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente, font l'objet de provisions lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Emprunts

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés à leur juste valeur à l'origine, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont par la suite évalués au coût amorti.

Emprunts obligataires convertibles

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres, net d'impôt.

Avantages du personnel

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel au sein du Groupe, hors les paiements fondés sur les actions qui font l'objet d'une note spécifique.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre du régime à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués par des actuaires indépendants selon la « méthode des Unités de Crédit Projetées » avec prise en compte des droits au fur et à mesure de leur acquisition.

Pour chaque participant en activité est estimée la prestation susceptible de lui être versée d'après les règles de la convention collective et/ou de l'accord d'entreprise, à partir de ses données personnelles projetées jusqu'à l'âge normal de versement de la prestation. Les engagements totaux du Groupe envers ce participant (Valeur Actuarielle Totale des Prestations Futures) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- de la probabilité de présence dans l'entreprise du participant à l'âge du versement de la prestation (décès ou départ du Groupe),
- de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements totaux sont ensuite répartis sur chacun des exercices, passés et futurs, ayant entraîné une attribution de droits auprès du régime pour le participant. La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (Dette Actuarielle ou Valeur des Engagements) correspond aux engagements de la société pour services « rendus ». La dette actuarielle correspond au montant des engagements existants à la clôture.

Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau du Groupe.

L'amendement de la norme IAS 19 prévoit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres, ainsi que le calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement, et non selon le taux de rendement attendu.

Plans d'options de souscriptions d'actions, actions gratuites et assimilés

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés », les options de souscription et/ou d'achat d'actions, les offres réservées aux salariés et les attributions d'actions gratuites portant sur des actions des sociétés du Groupe accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options de souscription et/ou d'achat d'actions et assimilés est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option.

Cette valeur est enregistrée en charges de rémunération en actions et assimilés, linéairement sur la période de service nécessaire à l'acquisition des droits par le salarié avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et assimilés et en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

Les actions de performance sont évaluées à leur juste valeur sur la base du cours de l'action du Groupe à la date d'attribution de ces actions, et, le cas échéant, en prenant en compte certaines conditions d'acquisition sur la base d'un modèle mathématique d'évaluation. Les conditions d'acquisition exclues de l'évaluation de la juste valeur à la date d'acquisition sont prises en compte dans l'estimation du nombre d'instruments qui seront acquis à la fin de la période d'acquisition. Cet avantage est reconnu en « Rémunération en actions », au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition définitive des droits attachés aux actions, en contrepartie des capitaux propres.

Des actions de filiales ont été consenties à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, sous conditions de présence. Les actions font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi intégrant notamment des hypothèses de rotation de l'effectif attributaire, une décote d'incessibilité et la juste valeur de l'action à la date d'attribution. Cet avantage est reconnu en « Rémunération en actions », au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition définitive des droits attachés aux actions, en contrepartie des capitaux propres.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé : ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque clôture.

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne les dérivés mis en place comme la couverture d'un risque spécifique associé à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont mentionnées dans les notes 32 et 33. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

La variation de juste valeur des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture est comptabilisée :

- en capitaux propres du Groupe pour la part efficace de la couverture ;
- en résultat pour la part inefficace.

La variation de juste valeur des autres instruments dérivés est comptabilisée en résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé cesse de remplir les critères permettant l'application de la comptabilité de couverture, les montants cumulés qui restent comptabilisés en capitaux propres depuis la période au cours de laquelle la couverture était efficace, sont comptabilisés en résultat financier :

- à la date où l'instrument de couverture est exercé, résilié, vendu ou arrive à maturité ;
- à la date où le Groupe constate que la transaction initialement prévue ne se réalisera pas ;
- jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat dans les autres cas.

NOTE 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION**Liste des sociétés consolidées et méthodes de consolidation**

Le périmètre et les méthodes de consolidation sont communiqués en note 36 pour les comptes consolidés établis au 31 décembre 2017.

Evolution du périmètre au 31 décembre 2017

La société ILIAD a pris une participation à hauteur de 100 % dans le capital social des sociétés FIBRE INC, ILIAD 6 et ILIAD 7 suite à la création de ces sociétés courant 2017.

La société ILIAD a pris une participation à hauteur de 70 % dans le capital de la société ILIAD 78 et de 50 % dans le capital social de la société SEPIA suite à la création de ces sociétés courant 2017.

Autres informations relatives au périmètre

Le 20 décembre 2017, le Groupe ILIAD a annoncé l'acquisition pour environ 320 millions d'euros, d'une participation minoritaire de 31,6% dans EIR, l'opérateur historique irlandais aux côtés de NJJ (holding privée de Xavier Niel). Les actionnaires existants, Anchorage Capital Group, L.L.C. et Davidson Kempner Capital Management LP, restent investis dans EIR au travers d'une participation de 35,5% et avec un crédit sans recours.

Avec cette prise de participation minoritaire, le Groupe ILIAD conclut un partenariat stratégique avec un opérateur de premier plan. Le Groupe a par ailleurs, la possibilité d'en prendre le contrôle à terme, via l'exercice d'une option d'achat exerçable en 2024 accordée par NJJ.

Cette option porte sur 80% de la participation de NJJ (soit 26,3% du capital d'EIR) pour un prix égal à la valeur de marché (déterminée par un expert indépendant) diminuée d'une décote de 12,5% et avec un floor calculé sur la base d'un rendement annuel de 2%.

A moyen terme, à travers cet investissement, ILIAD entend bénéficier de flux de dividendes et cible un rendement à deux chiffres. A moyen / long terme, ILIAD dispose de la possibilité de prendre le contrôle d'un actif stratégique, via l'exercice d'une option d'achat exerçable en 2024, accordée par NJJ et portant sur 26,3% du capital d'EIR.

Cette participation minoritaire dans EIR sera comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

La finalisation de cette transaction, attendue au 1^{er} semestre 2018, reste soumise à l'approbation préalable des autorités compétentes.

NOTE 3 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

Le Groupe ILIAD procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur.

Le Groupe ILIAD a évalué ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituaient le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations et jugements comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- durée d'utilisation des actifs immobilisés et dépréciations correspondantes ;
- appréciation du risque client et dépréciations correspondantes ;
- durée de la période de location des terminaux mobiles ;
- appréciation de la valeur nette de réalisation estimée des stocks et des dépréciations correspondantes ;
- appréciation du risque lié aux litiges et procédures en cours et provisions correspondantes ;
- estimation des décaissements futurs devant intervenir au titre de certaines licences d'exploitation attribuées au Groupe et pour lesquelles les tarifs ne sont pas définitivement fixés.

NOTE 4 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe passe de 4,7 milliards d'euros en 2016 à près de 5 milliards d'euros en 2017. Cette évolution est liée notamment au succès rencontré par les offres de téléphonie mobile.

La présentation géographique du chiffre d'affaires du Groupe correspond par ailleurs à la France, où le Groupe exerce l'essentiel de son activité. Au 31 décembre 2017 et compte tenu que l'activité commerciale en Italie n'avait pas encore démarrée, le Groupe a maintenu sa présentation géographique à l'identique. Le Groupe fera évoluer la présentation géographique de ses activités lors du lancement commercial en Italie.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels.

NOTE 5 : ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES

Cette rubrique du compte de résultat regroupe les coûts opérationnels, nécessaires à l'activité, consommés sur la période.

Les achats consommés comprennent notamment :

- les coûts d'interconnexion (dont itinérance) facturés par d'autres opérateurs ;
- les frais liés au dégroupage ;
- les acquisitions de biens ou de service destinés à une revente, ou utilisés à la conception de biens ou services facturés par le Groupe.

Les charges externes comprennent notamment :

- les frais de logistique et d'envois ;
- les charges de locations (y compris les locations dans le cadre du développement des réseaux, notamment des sites « mobile ») ;
- les coûts de marketing et de publicité ;
- les coûts de prestataires externes ;
- les coûts de sous-traitance.

NOTE 6 : DONNEES SOCIALES

Frais de personnel

Les frais de personnel figurant au compte de résultat se composent des éléments suivants :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
▪ Salaires et assimilés	(195 508)	(182 199)
▪ Charges sociales et assimilés	(60 084)	(60 654)
Total	(255 592)	(242 853)

Effectifs à la clôture

Les effectifs du Groupe ILIAD sont les suivants :

Effectif à la clôture	31/12/2017	31/12/2016
▪ Encadrement	1 216	1 137
▪ Employés	8 496	7 762
Total	9 712	8 899

Engagements de retraite

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des « engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi » sont conformes aux dispositions de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (cf. note 1).

Les principales hypothèses économiques retenues pour l'évaluation des engagements de retraite 2017 et 2016 sont les suivantes :

	2017	2016
▪ Taux d'actualisation	1,75 %	1,75 %
▪ Taux d'inflation à long terme	2 %	2 %
▪ Table de mortalité	INSEE 2012-2014	INSEE 2012-2014
▪ Type de départ en retraite	A l'initiative du salarié	A l'initiative du salarié
▪ Age de départ en retraite :		
- Cadres	Age taux plein CNAV	Age taux plein CNAV
- Non Cadres	post réforme 2014 et post loi de financement de la SS 2015	post réforme 2014 et post loi de financement de la SS 2015

Les variations relatives aux engagements de retraite sont les suivantes :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
Valeur des engagements en début d'exercice :	16 149	11 226
▪ Coût des services rendus	2 839	2 166
▪ Coût de l'actualisation lié à des changements d'hypothèses	- 110	1 879
▪ Coût de l'actualisation	283	276
▪ Modification de régime	24	1 046
▪ Pertes et (gains) actuariels liés à l'expérience	136	- 426
▪ Prestations payées	- 41	- 18
Total	19 280	16 149

L'impact en capitaux propres comptabilisés au 31 décembre 2017 s'élève à (26) K€ avant impôt et le montant reconnu en résultat s'élève à (3 105) K€.

NOTE 7 : FRAIS DE DEVELOPPEMENT
--

Les coûts de développement incluent :

- les coûts de conception de produits nouveaux, les adaptations des produits existants à Internet, les recherches ou les créations de bases de données pour les nouvelles applications. Ces frais sont principalement engagés par la société FREEBOX ;
- les coûts de développement propres au traitement et/ou au stockage d'informations à distance par la société ONLINE ;
- les coûts de développement technologiques engagés dans l'activité de téléphonie mobile, portant notamment sur l'architecture et la fonctionnalité du réseau. Ces frais sont principalement engagés par la société FREE MOBILE.

Les coûts de développement engagés en 2017 sont présentés nets des montants des crédits d'impôt recherche s'y rapportant.

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
▪ Coûts de développement immobilisés	(6 915)	(7 076)
▪ Coûts de développement passés directement en charge	(670)	(217)
Total	(7 585)	(7 293)

NOTE 8 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les principales composantes du poste « Autres produits » sont les suivantes :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
. Prix de cession des immobilisations	12 894	20 479
. Indemnités de rupture clients	6 088	11 949
. Autres produits	8 024	5 752
Total « Autres produits »	27 006	38 180

Les principales composantes du poste « Autres charges » sont les suivantes :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
. VNC des immobilisations cédées	(6 680)	(6 592)
. Redevances	(38 978)	(35 420)
. Créances irrécouvrables	(76)	(71)
. Autres charges	(1 017)	(2 918)
Total « Autres charges »	(46 751)	(45 001)

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
Total autres produits et autres charges d'exploitation	(19 745)	(6 821)

NOTE 9 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Les tableaux suivants présentent la ventilation du poste des dotations aux amortissements, provisions et dépréciations :

Dotations et reprises aux amortissements et dépréciations des immobilisations :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
▪ Dotations aux amortissements des immobilisations :		
. Immobilisations incorporelles	(234 661)	(281 626)
. Immobilisations corporelles	(677 812)	(647 723)
▪ Dépréciations des immobilisations :		
. Immobilisations corporelles	(7)	(1 898)
▪ Amortissements des subventions d'investissements		
. Immobilisations incorporelles	1 026	1 191
. Immobilisations corporelles	799	446
Total	(910 655)	(929 610)

Dotations et reprises aux provisions et dépréciations des actifs courants :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
▪ Aux provisions pour risques et charges	2 852	1 787
▪ Dépréciations clients / stocks	(56 369)	(51 374)
Total	(53 517)	(49 587)

NOTE 10 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les principales composantes de ce poste sont les suivantes :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
▪ Autres produits et charges opérationnels	(905)	(4 463)
Total	(905)	(4 463)

Cf note 25.

NOTE 11 : RESULTAT FINANCIER

Les principales composantes du coût de l'endettement financier net sont les suivantes :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
▪ Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	13	72
▪ Coût de l'endettement financier brut :		
. Charges d'intérêts d'emprunts	(26 017)	(41 177)
. Charges de location-financement	(1 948)	(2 653)
Sous total Coût de l'endettement financier brut	<u>(27 965)</u>	<u>(43 830)</u>
Coût de l'endettement financier net	(27 952)	(43 758)
▪ Autres produits financiers	22	966
Sous total Autres produits financiers	<u>22</u>	<u>966</u>
▪ Autres charges financières		
. Ecart de change / charges liées aux couvertures	(192)	(847)
. Charge d'actualisation	(62 694)	(48 220)
. Autres	(478)	(235)
Sous total Autres charges financières	<u>(63 364)</u>	<u>(49 302)</u>
Sous total	(63 342)	(48 336)
Résultat financier	(91 294)	(92 094)

Le résultat financier est principalement lié aux coûts des différents financements du Groupe (cf. note 29) et aux charges d'actualisation.

Le coût de l'endettement financier brut est constitué des charges d'intérêt d'emprunt et de location-financement.

Les charges d'actualisation concernent principalement des dettes fournisseurs dont l'échéance excède une année.

L'augmentation de ces charges en 2017 est principalement liée aux charges d'actualisation liées aux diverses licences italiennes (cf note 17).

NOTE 12 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
Impôt courant		
▪ sur le résultat	(336 425)	(199 377)
▪ sur la valeur ajoutée (CVAE)	(39 016)	(32 401)
Charge d'impôt courant	(375 441)	(231 778)
Impôts différés		
▪ sur le résultat	9 410	(13 822)
▪ sur la valeur ajoutée (CVAE)	0	0
Charge d'impôts différés	9 410	(13 822)
Charge total d'impôt	(366 031)	(245 600)

L'augmentation de la charge d'impôt 2017 est notamment due, à hauteur de 76 millions d'euros, à la contribution additionnelle et exceptionnelle instaurée par la loi de finances rectificative pour 2017 et applicable uniquement au présent exercice 2017.

Intégration fiscale

Le Groupe ILIAD a opté pour le régime de l'intégration fiscale qui comprend au 31 décembre 2017 l'ensemble des sociétés consolidées à l'exclusion des sociétés détenues à moins de 95 % par le Groupe et des sociétés ayant leur siège social hors de France.

Taux effectif de l'impôt

Le tableau ci-après résume le rapprochement entre :

- d'une part, le taux d'impôt légal ;
- d'autre part, le taux d'impôt réel calculé sur le résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt.

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net du Groupe	404 616	402 676
▪ Impôt sur les résultats	366 031	245 600
Résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt	770 647	648 276
<i>Taux d'impôt légal</i>	34,43 %	34,43 %
▪ Impact net des différences permanentes	+ 3,37 %	+ 4,10 %
▪ Prise en compte d'un déficit antérieur non activé	0	0
▪ Impact des différentiels de taux d'impôts	+ 9,64 %	-0,70 %
▪ Autres impacts	+ 0,06 %	0,06 %
<i>Taux effectif de l'impôt</i>	47,50 %	37,89 %

Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés demeurent non comptabilisés dans l'une des situations suivantes :

- lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe, demeurées déficitaires depuis plusieurs exercices, et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas probable dans un proche avenir ;
- lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées établies sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, ou lorsque les sociétés concernées ont un historique de déficit et que leur redressement est en cours.

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élève à 804 K€ au 31 décembre 2017 et à 814 K€ au 31 décembre 2016.

NOTE 13 : RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action :

Nombre d'actions retenu	31/12/2017	31/12/2016
▪ Nombre d'actions à la clôture	59 032 661	58 837 338
▪ Nombre moyen pondéré	58 849 298	58 644 235

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat dilué par action :

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat part du Groupe	397 873	401 079
Charge d'intérêt sur emprunt obligataire convertible	0	0
Résultat part du Groupe dilué	397 873	401 079
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)		
▪ Nombre moyen pondéré d'actions émises (ci-dessus)	58 849 298	58 644 235
▪ Nombre d'équivalents d'actions : . Options de souscriptions d'actions et actions gratuites	1 561 912	1 449 408
Nombre maximal moyen pondéré d'actions après dilution	60 411 210	60 093 643
Résultat dilué par action (en €)	6,59	6,67

Instruments dilutifs :

En 2017, du fait du cours moyen annuel de l'action qui s'élève à 210,81 €, tous les plans d'options de souscriptions et ou d'achats d'actions octroyés sont dilutifs.

NOTE 14 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES
--

Présentation des flux de trésorerie générés par l'activité

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ont été établis en utilisant la méthode indirecte.

Cette méthode consiste à ajuster le résultat net des effets :

- des transactions sans incidence sur la trésorerie ;
- de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements opérationnels passés ou futurs liés à l'exploitation ;
- des éléments de produits ou charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Les variations du besoin en fonds de roulement liées à l'activité peuvent être ventilées comme suit au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 :

Au 31 décembre 2017	Note	Solde à l'ouverture	Emplois nets	Ressources nettes	Variations de périmètre	Autre	Solde à la clôture
▪ Stocks nets	22	14 274	16 422		0	0	30 696
▪ Clients nets	23	453 120	38 399		0	0	491 519
▪ Autres créances nettes	23	221 070	15 799		0	(3 506)	233 363
▪ Dettes fournisseurs de biens et services	30	(506 522)	16 535		0	0	(489 987)
▪ Autres dettes		(334 399)		(12 255)	0	(26)	(346 680)
TOTAL		(152 457)	87 155	(12 255)	0	(3 532)	(81 089)
Variation BFR 2017			74 900				

Au 31 décembre 2016	Note	Solde à l'ouverture	Emplois nets	Ressources nettes	Variations de périmètre	Autre	Solde à la clôture
▪ Stocks nets	22	25 628	0	(11 354)	0	0	14 274
▪ Clients nets	23	447 398	5 722	0	0	0	453 120
▪ Autres créances nettes	23	236 920	0	(18 630)	0	2 780	221 070
▪ Dettes fournisseurs de biens et services	30	(550 110)	43 588	0	0	0	(506 522)
▪ Autres dettes		(287 992)	0	(44 953)	0	(1 454)	(334 399)
TOTAL		(128 156)	49 310	(74 937)	0	1 326	(152 457)
Variation BFR 2016			(25 627)				

Autres créances

	Note	31/12/2017	31/12/2016
Total clients et autres débiteurs :	23	724 882	674 190
▪ Créances clients nettes	23	(491 519)	(453 120)
Autres créances		233 363	221 070

Autres dettes

	Note	31/12/2017	31/12/2016
Total fournisseurs et autres créditeurs :	30	2 324 039	3 295 925
▪ Fournisseurs de biens et services (TTC)	30	(489 987)	(506 522)
▪ Fournisseurs d'immobilisations (HT)		(1 487 372)	(2 455 004)
Autres dettes		346 680	334 399

Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations

Les décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations correspondent aux variations des différents postes d'immobilisations ci-après :

	Note	31/12/2017	31/12/2016
▪ Acquisition immobilisations incorporelles	17	216 205	1 266 660
▪ Réestimation immobilisations incorporelles	17	(520 013)	
▪ Acquisition immobilisations corporelles	19	1 336 460	1 185 868
▪ Fournisseurs d'immobilisations (HT) :			
. en début de période		2 455 004	1 722 620
. en fin de période		(1 487 372)	(2 455 004)
▪ Autres		67 256	57 129
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations		2 067 810	1 777 273

Trésorerie

	Note	Trésorerie à la clôture au 31/12/2017	Trésorerie à la clôture au 31/12/2016
Disponibilités (y compris couvertures de change)	24	100 067	15 993
Valeurs mobilières de placement	24	116 021	222 547
Sous total		216 088	238 540
Concours bancaires	29	(1 349)	(2 811)
Trésorerie		214 739	235 729

Flux non monétaires d'investissements et de financements

Le tableau suivant résume les opérations réalisées par le Groupe ILIAD n'ayant pas d'impact sur la trésorerie (et n'étant pas de ce fait prises en compte dans le tableau des flux de trésorerie) :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisitions d'actifs réalisés dans le cadre de contrats de location-financement 	20 126	9 776

NOTE 15 : INFORMATION SECTORIELLE

Suite au lancement des offres mobile début 2012, le Groupe a redéfini sa présentation sectorielle en créant le secteur Telecom Grand Public et publie depuis lors des informations à ce titre.

La présentation géographique de l'activité du Groupe correspond par ailleurs à la France, où le Groupe exerce l'essentiel de son activité.

Au 31 décembre 2017 et dans la mesure où l'activité commerciale en Italie n'avait pas démarré, le Groupe a maintenu sa présentation géographique à l'identique. Les actifs significatifs sous-jacents comptabilisés pour l'Italie dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2017 sont constitués principalement des licences (notes 17 – Immobilisations incorporelles). Le Groupe fera évoluer la présentation géographique de ses activités lors du lancement commercial en Italie. Cette présentation pourrait être modifiée de nouveau à l'avenir en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels.

NOTE 16 : ECARTS D'ACQUISITION

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
Valeur en début exercice	214 818	214 818
Valeur en fin d'exercice	214 818	214 818

NOTE 17 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
--

La ventilation par nature des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

En Milliers d'Euros	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Brut	Amortissements Dépréciations	Net
Immobilisations incorporelles acquises :						
▪ Licences 3 G France	323 021	107 232	215 789	323 022	89 287	233 735
▪ Licences 4 G France	1 265 817	126 703	1 139 114	1 585 599	76 343	1 509 256
▪ Licence WIMAX	54 266	53 183	1 083	54 266	51 016	3 250
▪ Licences Outre-Mer	6 772	0	6 772	6 772	0	6 772
▪ Licences Italie	921 031	0	921 031	919 469	0	919 469
▪ Base Clients Alice	25 000	19 445	5 555	25 000	17 362	7 638
▪ Autres immobilisations incorporelles	1 364 255	954 755	409 500	1 350 034	796 950	553 084
Immobilisations incorporelles générées en interne :						
▪ Frais de développement	17 296	9 305	7 991	15 485	6 975	8 510
Total	3 977 458	1 270 623	2 706 835	4 279 647	1 037 933	3 241 714

France :

La quatrième licence de télécommunications mobiles a été attribuée au Groupe ILIAD en janvier 2010 pour un coût de 242,7 millions d'euros, montant augmenté par la suite des coûts d'emprunts s'y rapportant conformément à IAS 23.

En septembre 2011, le Groupe ILIAD a obtenu 20 MHz duplex dans la bande de fréquences de nouvelle génération 4G (2600 MHz) pour un coût de 278,1 millions d'euros, montant augmenté par la suite des coûts d'emprunts s'y rapportant conformément à IAS 23. Cette bande de fréquence est utilisée depuis décembre 2013.

En décembre 2014, le Groupe ILIAD a obtenu 5 MHz duplex dans la bande de fréquences 1800 MHz (4G) qu'il utilise depuis octobre 2015. En septembre 2015, le Groupe ILIAD a obtenu 10 MHz supplémentaires dans la bande de fréquences 1800 MHz (4G), qui sont utilisés depuis mai 2016.

En novembre 2015, dans le cadre des enchères organisées à cet effet, le Groupe ILIAD a remporté 10 MHz duplex dans la bande de fréquences 700 MHz (4G) pour un montant de 933 millions d'euros à payer en quatre fois, dont deux tranches ont été réglées en 2016 et une troisième tranche réglée en 2017.

Cette bande de fréquences sera progressivement mise en service entre 2016 et 2019 au fur et à mesure de sa mise à disposition effective. Courant 2016, une première tranche a été mise en service, représentant 20,66 % de la bande de fréquence 700 MHz. Aucune nouvelle tranche n'a été mise en service en 2017.

Courant novembre 2016, le Groupe ILIAD s'est vu attribuer des fréquences 3G/4G en Outre-Mer sur les territoires suivantes : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Barthélemy et Saint Martin.

Depuis 2012, le Groupe a intensifié le déploiement de son activité de téléphonie mobile, ce qui l'a conduit à signer des accords lui conférant certains droits sur le long terme, dont certains ont été prorogés en 2017.

Italie :

En juillet 2016, le Groupe ILIAD a signé un contrat avec les sociétés WIND / H3G en vue de la reprise d'actifs dans le cadre de la fusion de WIND / H3G, la reprise de ces actifs devant permettre au Groupe ILIAD de devenir à terme le 4ème opérateur mobile sur le marché italien.

Parmi les actifs devant être repris par le Groupe ILIAD, figurent les droits d'usage sur un portefeuille de fréquences de 35 MHz duplex dont 5 MHz en 900 MHz, 10 MHz en 1800 MHz, 10 MHz en 2100 MHz et 10 MHz en 2600 MHz, acquis pour un montant de 450 M€ (hors extensions et frais d'enregistrement) et dont le paiement est étalé entre 2017 et 2019 (décaissements estimés de 190 M€ en 2018 et 210 M€ en 2019). Le premier paiement de 50 M€ en faveur de Wind/Tre a été réalisé au premier semestre 2017.

Par ailleurs, au cours du second semestre 2017, le Groupe a versé un montant de 220 M€ à l'Etat italien dans le cadre du processus de refarming et d'extension des fréquences 1 800 MHz jusqu'en 2029.

Enfin, suite à la décision du Ministère des Finances italien (MISE) du 04 novembre 2016, le Groupe ILIAD est définitivement titulaire des droits d'usage sur ce portefeuille de fréquences de 35 MHz duplex en Italie. La durée d'utilité estimée de ces droits d'usage inclut les périodes d'extension prévues par la loi jusqu'à fin 2029. Le Groupe ILIAD a constaté à l'actif en immobilisations incorporelles le montant estimé à payer au MISE d'ici 2021 au titre de l'extension et du « refarming » 4G des bandes 900 et 2100 MHz, pour la période décembre 2021 – décembre 2029.

Il est à noter que durant une période transitoire se terminant au plus tard fin 2019, une partie de ce portefeuille de fréquences sera utilisée par WIND / H3G.

Conformément à IAS 38, le Groupe ILIAD a reconnu une immobilisation incorporelle de 895,9 M€ correspondant à la valeur actualisée des décaissements attendus relatifs aux droits d'usage du spectre italien. Le taux d'actualisation utilisé par le Groupe ILIAD pour le calcul de cette immobilisation est égal à 2,11 %, ce taux correspond au taux moyen de financement du Groupe ILIAD sur le deuxième semestre 2016. La contrepartie de ces 895,9 millions d'euros est une dette fournisseurs au 31 décembre 2017.

Les coûts d'emprunts capitalisés au cours d'exercices antérieurs et au titre des diverses licences s'élèvent à 66 M€ (valeur brute). Le Groupe ILIAD a capitalisé des coûts d'emprunts pour un montant de 10 M€ courant 2017.

Il n'existe pas de restrictions concernant la propriété des immobilisations incorporelles.

Aucune immobilisation incorporelle n'a été donnée en nantissements des dettes.

L'évolution des immobilisations incorporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
Valeur nette en début exercice	3 241 714	2 253 356
Entrées :		
. acquisitions	216 205	1 266 660
. réestimation d'actif	(520 013)	
. immobilisations générées en interne	4 124	3 932
Reclassements	2	(154)
Autres	(1 562)	(1 645)
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	(233 635)	(280 435)
Valeur nette en fin d'exercice	2 706 835	3 241 714

Conformément à IAS38, les licences dans la bande de fréquence 1800 MHz obtenues par le Groupe en 2014 et 2015 avaient été portées à l'actif pour le montant actualisé des décaissements attendus tels qu'estimés par le Groupe, leur montant n'étant pas définitivement connu.

Une décision de l'ARCEP est venue fixer le montant dû par le Groupe au titre des licences 1800 MHz, montant inférieur à l'estimation initiale. Dès lors, le Groupe a pris en compte cette décision et réestimé la valeur de cet actif.

Immobilisations en cours

La valeur des immobilisations en cours comprise dans les valeurs de chacun des postes des immobilisations incorporelles est la suivante :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
▪ Licences	1 644 246	1 594 318
▪ Autres	1 733	334 411
Total	1 645 979	1 928 729

NOTE 18 : TESTS DE DEPRECIATION DES ECARTS D'ACQUISITION ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels non encore mis en service sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur.

Les actifs incorporels à durée de vie définie sont soumis à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur.

Le Groupe ILIAD ne détient aucune immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie.

Tests de dépréciation

Dans la mesure où plus de 99 % de l'activité du Groupe provient de l'UGT Grand Public Telecom, la détermination de la juste valeur nette des frais de cession de cette UGT a été réalisée par référence à la valeur de marché du Groupe. Cette valeur étant très significativement supérieure à la valeur nette comptable des actifs affectés à cette UGT, aucune perte de valeur sur les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ne doit être constatée.

Par ailleurs aucun élément ne vient remettre en cause la valeur des immobilisations incorporelles en cours au titre de l'activité mobile.

NOTE 19 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES
--

La ventilation par nature des immobilisations corporelles se présente comme suit :

En Milliers d'Euros	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
▪ Terrains et constructions (1)	159 760	11 080	148 680	156 298	8 736	147 562
▪ Droits d'usage réseau	189 337	95 785	93 552	187 556	86 834	100 722
▪ Frais d'accès au service	720 852	343 820	377 032	660 916	301 302	359 614
▪ Equipements du réseau (2)	5 956 737	2 691 028	3 265 709	4 991 343	2 278 041	2 713 302
▪ Autres	648 955	105 166	543 789	520 438	80 253	440 185
Total	7 675 641	3 246 879	4 428 762	6 516 551	2 755 166	3 761 385
(1) dont location-financement	84 868	7 625	77 243	86 950	6 028	80 922
(2) dont location-financement	184 937	130 721	54 216	164 810	113 522	51 288

Il n'existe pas de restriction concernant les titres de propriétés d'immobilisations corporelles.

Aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en nantissement des dettes.

L'évolution des immobilisations corporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
Valeur nette en début exercice	3 761 385	3 229 231
Acquisitions (*)	1 356 587	1 195 490
Cessions	(6 681)	(9 629)
Reclassement	(2)	154
Autres	(5 507)	(4 686)
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	(677 020)	(649 175)
Valeur nette en fin d'exercice	4 428 762	3 761 385
(*) Acquisitions hors crédits baux	1 336 460	1 185 868

Le Groupe ILIAD a maintenu son effort d'investissements dans ses projets de croissance comprenant notamment :

- la poursuite des investissements engagés dans le cadre du déploiement d'un réseau « fibre optique » (FTTH) avec notamment l'accélération des déploiements dans les zones de moyenne densité (ZMD), ainsi qu'en raison de l'intensification des raccordements d'abonnés ;
- des investissements relatifs aux activités mobiles en raison de l'importante progression du déploiement de réseau et des upgrades technologiques notamment vers la 4G ;
- les autres investissements relatifs aux activités fixes (incluant les investissements de réseau liés à l'augmentation du dégroupage, et les investissements abonnés liés aux modems et autres frais de raccordements ;
- des investissements dans l'activité d'hébergement en phase de croissance importante ;
- les premiers investissements relatifs aux activités mobiles italiennes.

Dépréciation des actifs corporels

Les actifs corporels sont soumis à des tests de dépréciation à chaque fois qu'en raison d'événements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute. Aucun événement ou circonstance présentant un caractère significatif n'a été identifié au 31 décembre 2017.

Immobilisations en cours

La valeur des immobilisations en cours comprise dans les valeurs de chacun des postes des immobilisations corporelles est la suivante :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
▪ Terrains et constructions	41 882	44 162
▪ Droits d'usage réseau	2 781	2 277
▪ Equipements du réseau	565 936	582 084
Total	610 599	628 523

NOTE 20 : QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET ET DANS L'ACTIF NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE
--

La société ILIAD a pris une participation à hauteur de 50 % dans le capital social de la SAS TELECOM REUNION MAYOTTE en date du 6 novembre 2015 pour un montant de 24 000 K€. Cette société est consolidée par mise en équivalence.

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
Quote-part des résultats mis en équivalence avant impôt	1 708	1 075
Quote-part d'impôt sur résultats mis en équivalence	(835)	(352)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	873	723

L'évolution de la valeur d'équivalence en 2017 et 2016 s'analyse comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
A l'ouverture	14 723	24 000
Part du Groupe dans les entreprises associées	0	0
Ecart d'acquisition	0	0
Titres mis en équivalence au 01/01	14 723	24 000
Variations		
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	873	723
Dividendes payés	0	0
Ecart de conversion	0	0
Transferts, augmentations de capital et autres mouvements	0	0
Réductions de capital	0	(10 000)
Evolution du périmètre et acquisitions	51	0
Autres variations	0	0
Titres mis en équivalence au 31/12	15 647	14 723

Courant 2017, la société ILIAD a pris une participation à hauteur de 50 % du capital social de la société SEPIA, nouvelle structure destinée à accueillir certains investissements immobiliers liés à la société TELECOM REUNION MAYOTTE.

Le tableau ci-dessous récapitule les informations financières du sous-groupe TELECOM REUNION MAYOTTE, sur la base des états financiers consolidés publiés les plus récents conformément aux IFRS :

En Milliers d'Euros	2017	2015 / 2016
Chiffre d'affaires	57 898	50 478
Bénéfice net de l'exercice	1 746	1 432
Autres éléments du résultat global	0	0
Total des autres éléments du résultat global	1 746	1 432
Actifs non courants	94 970	90 424
Actifs courants	19 555	26 810
Passifs non courants	(60 070)	(49 967)
Passif courants	(23 593)	(37 821)
Total capitaux propres	30 862	29 446

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les entreprises associées et coentreprises. Ces transactions se font à des conditions normales de marché.

Il n'y a pas d'engagements hors bilan du Groupe relatifs aux sociétés dont les titres sont mis en équivalence.

NOTE 21 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La ventilation par nature des autres actifs financiers se présente comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
	Net	Net
Actif non courant :		
▪ Autres titres immobilisés	19 056	1 933
▪ Prêts et créances	10 911	10 564
▪ Dépôts et cautionnements	6 885	6 016
Total actif non courant	36 852	18 513
Actif courant :		
▪ Prêts et créances	246	246
Total actif courant	246	246
Total autres actifs financiers	37 098	18 759

Les autres actifs financiers courants correspondent à la part des créances dont l'échéance est à moins d'un an et les actifs financiers non courants à la part des créances dont l'échéance est à plus d'un an.

La ventilation par destination des autres actifs financiers est la suivante :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
	Net	Net
▪ Actifs évalués à leur juste valeur en contrepartie au résultat	0	0
▪ Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0
▪ Prêts et créances émis par le Groupe	18 042	16 826
▪ Actifs disponibles à la vente	19 056	1 933
Total des autres actifs financiers	37 098	18 759

L'évolution des autres actifs financiers en valeur nette s'analyse comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
Valeur nette en début exercice	18 759	8 509
Acquisitions	18 515	10 816
Remboursements	0	0
Incidence des variations de périmètre	0	0
Cessions	(1 929)	(566)
Dotations aux provisions	1 753	0
Valeur nette en fin d'exercice	37 098	18 759

Les autres acquisitions et remboursements des années 2016 et 2017 ont trait notamment aux mouvements affectant les dépôts ou cautionnements versés, ainsi qu'aux créances dont l'échéance est à plus d'un an.

NOTE 22 : STOCKS

Le détail des stocks est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
Matières premières	1 352	1 490
En cours	0	0
Produits finis	32 590	16 336
Stocks en valeur brute	33 942	17 826
Provisions :		
. sur matières premières	(1 258)	(1 367)
. sur produits finis	(1 988)	(2 185)
Total des provisions	(3 246)	(3 552)
Stocks en valeur nette	30 696	14 274

La dépréciation des stocks de terminaux mobiles prend notamment en compte le stock endommagé non disponible à la vente, ainsi que les stocks de modèle de terminaux anciens qui ne sont plus commercialisés par le Groupe.

NOTE 23 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS
--

Le détail du poste clients et autres débiteurs est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
Clients et autres débiteurs :		
Créances clients	566 769	549 111
Avances et acomptes	12 408	5 737
Créances fiscales (TVA)	130 860	111 150
Autres créances	17 409	51 603
Charges constatées d'avance	72 686	52 580
Total brut	800 132	770 181
Provisions sur clients	(75 250)	(95 991)
Provisions sur autres débiteurs	0	0
Total des actifs courants	724 882	674 190
Clients nets	491 519	453 120
Autres créances nettes	233 363	221 070

NOTE 24 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE
--

Le détail du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur du bilan	Juste valeur
OPCVM Valeur nette	116 021	116 021	222 547	222 547
Disponibilités (hors concours bancaires)	100 067	100 067	15 993	15 993
TOTAL valeur nette	216 088	216 088	238 540	238 540

La politique du Groupe ILIAD est d'investir dans des placements éligibles au classement en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. Ainsi les placements du Groupe présentent les caractéristiques suivantes :

- placements à court terme ;
- placements très liquides ;
- placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- placements soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

A ce titre, le Groupe ILIAD investit ses excédents de trésorerie dans les OPCVM monétaires relevant de la classification AMF « monétaire euro ».

NOTE 25 : ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES

Le détail du poste « Actifs détenus en vue d'être cédés » est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
Immeubles destinés à la vente	19 640	21 428
Total	19 640	21 428

Dans le cadre de sa politique d'acquisition de locaux compatibles avec les contraintes inhérentes au déploiement du réseau de fibres FTTH, le Groupe ILIAD a procédé, lorsque cela était nécessaire, à l'acquisition d'immeubles dont seule une partie était destinée à être conservée pour les activités futures du Groupe, le surplus devant être cédé.

La fraction des immeubles destinés à être vendue est portée dans les actifs destinés à être cédés. Une filiale spécialisée est en charge du suivi de ces opérations.

Au 31 décembre 2016 et 2017, il n'existe pas de passifs significatifs se rapportant à ces actifs détenus en vue d'être cédés.

Le résultat des opérations de cessions de ces immeubles, ainsi que l'impact des provisions relatives à ces actifs, est présenté au compte de résultat consolidé sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ».

NOTE 26 : INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

Capital

Augmentation du capital à la suite des levées d'options

Les options de souscriptions d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 14 juin 2007 et le 30 août 2007 peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 14 juin 2012 et le 30 août 2012. Les options de souscriptions d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 5 novembre 2008 peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 5 novembre 2013. Les options de souscription d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 30 août 2010 peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 29 août 2014 pour la première tranche et depuis le 29 août 2015 pour la seconde tranche. Enfin, les options de souscription d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 7 novembre 2011 peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 6 novembre 2016.

Au cours de l'année 2017, 195 323 options de souscriptions d'actions supplémentaires ont été levées, entraînant l'émission de 195 323 actions nouvelles. Le capital social a, en conséquence, été augmenté de 44 K€ pour être porté de 13 038 K€ à 13 082 K€ au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, le Groupe ILIAD détient 123 495 actions propres. Afin de couvrir une partie de la dilution liée à l'exercice d'options de souscription, le Groupe a racheté, en fin d'année 2016, 85 393 titres au prix moyen de 178,48 €. Ces actions vont être annulées début 2018.

A cette date, le capital social d'ILIAD se répartissait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
Dirigeants	32 783 528	55,53
Public	26 249 133	44,47
Total	59 032 661	100,00

Dividendes versés et proposés à l'Assemblée Générale des actionnaires

Le montant des résultats distribués s'est élevé à :

- Dividendes de l'année 2016 versés en 2017 : 25 910 K€
- Acomptes sur dividendes versés en 2017 : Néant

Soit un total versé en 2017 de : 25 910 K€

Le Conseil d'Administration soumettra à l'Assemblée Générale Ordinaire une proposition de distribution de dividendes à hauteur de 0,68 € par action existante.

Réserve de couverture pour des couvertures de flux de trésorerie

Les risques de variabilité des taux relatifs aux financements bancaires du Groupe avaient fait l'objet d'une couverture jusqu'au 26 mai 2016.

NOTE 27 : PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ASSIMILES
--

Plans d'options de souscription d'actions

Les tableaux suivants résument les caractéristiques essentielles des différents plans d'options de souscription d'actions et assimilés approuvés au cours de l'année 2017 et des années antérieures et encore en cours à la date de clôture.

Au 31 décembre 2017 :

Date de l'Assemblée	Date d'ouverture du plan	Prix de souscription	Options non exercées au 01/01/2017	Options octroyées en 2017	Options radiées en 2017	Options exercées en 2017	Options exerçables au 31/12/2017	Options non exerçables au 31/12/2017
ILIAD								
29/05/2006	14/06/2007	74,62	125	0	0	125	0	0
29/05/2006	30/08/2007	68,17	16 908	0	0	16 908	0	0
29/05/2008	05/11/2008	53,79	59 541	0	0	15 642	43 899	0
29/05/2008	30/08/2010	67,67	211 505	0	0	80 890	130 615	0
24/05/2011	07/11/2011	84,03	305 132	0	0	81 758	223 374	0

Au 31 décembre 2016 :

Date de l'Assemblée	Date d'ouverture du plan	Prix de souscription	Options non exercées au 01/01/2016	Options octroyées en 2016	Options radiées en 2016	Options exercées en 2016	Options exerçables au 31/12/2016	Options non exerçables au 31/12/2016
ILIAD								
29/05/2006	14/06/2007	74,62	125	0	0	0	125	0
29/05/2006	30/08/2007	68,17	26 707	0	0	9 799	16 908	0
29/05/2008	05/11/2008	53,79	83 787	0	0	24 246	59 541	0
29/05/2008	30/08/2010	67,67	296 290	0	0	84 785	211 505	0
24/05/2011	07/11/2011	84,03	363 000	0	0	57 868	305 132	0

Dates d'exercice des options

Les options consenties pourront être exercées de la façon suivante :

Date d'ouverture du plan	Modalités d'exercice des options
14 juin 2007	Options exerçables depuis le 14 juin 2012
30 août 2007	Options exerçables depuis le 30 août 2012
5 novembre 2008	Options exerçables le 5 novembre 2013
30 août 2010	Options exerçables le 29 août 2014 pour 30 % des options et le 29 août 2015 pour 70 % des options
07 novembre 2011	Options exerçables le 06 novembre 2016

Juste valeur des options attribuées

La juste valeur des options attribuées est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black & Scholes.

Les principales hypothèses du modèle d'évaluation sont les suivantes :

	30/08/2010	07/11/2011
Quantités	427 350	404 800
Prix d'exercice par action	67.67 €	84.03 €
Durée de l'option	5 ans	5 ans
Volatilité sous-jacente	25 %	20 %
Coût annuel	1 356 K€	1 708 K€
Maturité	29/08/2015	06/11/2016

La charge enregistrée au titre de ces plans s'élève à 1 813 K€ pour l'exercice 2017 et à 1 451 K€ pour l'exercice 2016.

Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre

FREE MOBILE

FREE MOBILE a mis en place, suite à l'autorisation de l'associé unique de mai 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social.

Au cours des exercices 2010 et 2011, une attribution globale représentant 5 % du capital de FREE MOBILE a été allouée à 23 salariés de la société et dirigeants. Ce plan prévoit une clause optionnelle de liquidité, exerçable à compter du 1^{er} juillet 2019, en numéraire ou en titres ILIAD dont le prix serait fixé à dire d'expert indépendant.

La charge enregistrée au titre de ces plans s'élève à 510 K€ pour l'exercice 2016 et à 2 290 K€ pour l'exercice 2017.

ONLINE

ONLINE a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 3 décembre 2012, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 1 % du capital social.

Une première attribution, portant sur 0,2 % du capital de la société a été allouée à un salarié courant 2012.

Cette attribution deviendra définitive au terme d'une période de 2 ans, laquelle sera suivie d'une période de conservation de 2 ans supplémentaires pendant laquelle les bénéficiaires ne pourront céder leurs titres.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'élève et à 19 K€ pour l'exercice 2016 et à 12 K€ pour l'exercice 2017.

ILIAD

ILIAD a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 19 mai 2016, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 0,5 % du capital social.

Au cours de l'exercice 2017, une attribution globale représentant 0,5 % du capital d'ILIAD a été allouée à 61 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches inégales, exerçables entre 2020 et 2023, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions :

- ✓ 30/10/2020 : acquisition de 40 % des actions gratuites allouées si la marge d'Ebitda France pour l'exercice clos le 31/12/2019 est supérieure à la marge d'Ebitda France pour l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- ✓ 30/10/2021 : acquisition de 10 % des actions gratuites allouées si la marge d'Ebitda France pour l'exercice clos le 31/12/2020 devra être supérieur à 40 % ;

- ✓ 30/10/2022 : acquisition de 10 % des actions gratuites allouées si le nombre total d'abonnés fibre est supérieur à 1,7 millions à la date du 01/10/2022 ;
- ✓ 30/10/2023 : acquisition de 40 % des actions gratuites allouées si le nombre total d'abonnés fibre est supérieur à 2,5 millions à la date du 01/10/2023.

La charge enregistrée en 2017 au titre de ce plan s'élève à 3 625 K€.

NOTE 28 : PROVISIONS

Les provisions comptabilisées au 31 décembre 2017 sont destinées à faire face à des risques commerciaux, à des procédures contentieuses, à des risques de rappels d'impôts et à des coûts liés au personnel.

Le détail des provisions est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
Provisions « non courantes »		
Provisions pour charges	0	0
Total des provisions « non courantes »	0	0
Provisions « courantes »		
Provisions pour risques	43 476	48 897
Provisions pour charges	566	566
Total des provisions « courantes »	44 042	49 463
Total des provisions	44 042	49 463

Les provisions sont considérées « non courantes » lorsque le Groupe ILIAD s'attend à les utiliser dans un délai excédant les douze mois suivants la date de clôture. Elles sont considérées comme « courantes » dans les autres cas.

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2017 :

En Milliers d'Euros	Valeur au 31/12/2016	Augmentations 2017 (dotations)	Diminutions 2017 (reprises provisions utilisées)	Diminutions 2017 (reprises provisions non utilisées)	Changements de périmètre	Autres variations	Valeur au 31/12/2017
Provisions pour litiges et risques	48 897	9 124	(2 429)	(11 976)	0	(140)	43 476
Provisions pour charges	566	0	0	0	0	0	566
TOTAL	49 463	9 124	(2 429)	(11 976)	0	(140)	44 042

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2016 :

En Milliers d'Euros	Valeur au 31/12/2015	Augmentations 2016 (dotations)	Diminutions 2016 (reprises provisions utilisées)	Diminutions 2016 (reprises provisions non utilisées)	Changements de périmètre	Autres variations	Valeur au 31/12/2016
Provisions pour litiges et risques	99 299	1 417	(48 085)	(3 770)	0	36	48 897
Provisions pour charges	0	566	0	0	0	0	566
TOTAL	99 299	1 983	(48 085)	(3 770)	0	36	49 463

NOTE 29 : PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers s'analysent comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts bancaires	854 154	710 758
Emprunts obligataires	1 287 345	643 032
Emprunts relatifs aux locations- financement	24 847	35 272
Autres dettes financières	2 100	2 102
Total passifs financiers non courants	2 168 446	1 391 164
Emprunts bancaires et billets de trésorerie	463 333	457 733
Emprunts relatifs aux locations- financement	25 405	24 412
Concours bancaires	1 349	2 811
Instruments de couverture de flux de trésorerie	278	0
Autres dettes financières	6 434	5 197
Total passifs financiers courants	496 799	490 153
TOTAL	2 665 245	1 881 317

Les passifs financiers courants correspondent à la part des dettes financières dont l'échéance est à moins d'un an, et les passifs financiers non courants à la part des dettes financières dont l'échéance est à plus d'un an.

Les dettes financières du Groupe sont libellées en Euros.

Le tableau ci-après résume les mouvements ayant affecté le poste des dettes financières :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
Dettes en début d'exercice	1 881 317	1 911 496
Nouveaux emprunts (*)	866 932	556 854
Remboursements d'emprunts	(87 892)	(573 560)
Variation des concours bancaires	(1 462)	1 289
Incidences des couvertures de flux de trésorerie	278	(3 448)
Autres	6 072	(11 314)
Total des dettes à la clôture	2 665 245	1 881 317

(*) Nouveaux emprunts hors crédits-baux	846 806	547 078
---	---------	---------

Emprunts obligataires

Le 26 novembre 2015, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 2,125 %. Ces obligations seront remboursées au pair à échéance le 5 décembre 2022.

Le 5 octobre 2017, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 1,5%. Ces obligations seront remboursées au pair à échéance le 14 octobre 2024.

Garanties données

Aucune garantie particulière n'a été consentie par le Groupe ILIAD en contrepartie des concours bancaires ou des emprunts bancaires existants à l'exception de celles indiquées ci-dessous.

Description des caractéristiques des principaux contrats d'emprunts bancaires en cours au 31 décembre 2017

Crédit syndiqué de 1 400 millions d'euros :

Le Groupe ILIAD bénéficie d'une ligne de crédit syndiqué de 1 400 millions d'euros auprès de 12 banques internationales. Après la levée de la seconde option d'extension en 2017, la maturité finale de la ligne a été portée à 2022.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,35 % et 1,10 % par an.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 33.

Term Loan de 500 millions d'euros :

Le 08 janvier 2016, le Groupe ILIAD a signé un contrat ouvrant une nouvelle ligne de crédit syndiqué pour un montant total de 500 millions d'euros, auprès de 11 banques internationales.

Cette ligne, sous forme de prêt à terme, a une maturité à 5 ans (2021).

Cette ligne est entièrement utilisée au 31 décembre 2017.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 33.

Emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :

Dans le cadre du déploiement de ses réseaux ADSL et FTTH, le Groupe ILIAD a obtenu en 2010 le soutien de la BEI à travers la mise en place d'une ligne de 150 millions d'euros. Cette ligne amortissable présente une maturité finale de 10 ans.

Fin août 2012, un nouvel emprunt de 200 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux fixes de nouvelle génération. Cette ligne amortissable présente une maturité finale de 10 ans.

Ces deux lignes sont totalement utilisées au 31 décembre 2017, un premier remboursement de 25 millions d'euros étant intervenu courant 2015, un second remboursement de 42 millions d'euros courant 2016 et un troisième remboursement de 58 millions d'euros sur l'exercice 2017.

Le 08 décembre 2016, un nouvel emprunt de 200 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux de fibre optique. Cette ligne amortissable à compter de 2020 présente une maturité finale en 2030. Cette ligne de crédit est totalement utilisée au 31 décembre 2017.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 33.

Ligne bilatérale de 90 millions d'euros avec KFW IPEX-Bank :

Le 13 décembre 2017, le Groupe ILIAD a souscrit une ligne de crédit de 90 millions d'euros auprès de KFW IPEX-Bank, qui a souhaité accompagner le développement du Groupe dans le déploiement de son réseau FTTH. Cette ligne, sous forme de prêt amortissable, a une maturité finale pouvant aller jusqu'à 11 ans.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau de levier financier du Groupe, soit entre 0,90 % et 1,10 % par an. Cette ligne n'est pas utilisée au 31 décembre 2017.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 33.

Programme de billets de trésorerie (< 1 an) de 1 milliard d'euros :

Au cours du 1^{er} semestre 2012, et dans une perspective de diversification de ses sources et de ses maturités de financement, le Groupe ILIAD a mis en place un programme de billets de trésorerie de 500 millions d'euros. Au cours de l'année 2015, le Groupe ILIAD a augmenté la taille de son programme de 500 à 800 millions d'euros.

Dans le cadre du renouvellement annuel de son programme de billet de trésorerie, le Groupe a augmenté la taille de sa ligne de 800 millions d'euros à 1 milliard d'euros début 2017.

Au 31 décembre 2017, cette ligne de financement à taux variable était utilisée à hauteur de 405 millions d'euros.

Ventilation de l'endettement financier

L'endettement financier après couverture à la clôture de chaque période peut se ventiler comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
Endettement à taux fixe	1 760 142	980 664
Endettement à taux variable	905 103	900 653
Endettement total	2 665 245	1 881 317

Ventilation par échéance des engagements fermes de financement

Le tableau suivant présente l'analyse par nature et par échéance de l'endettement financier au 31 décembre 2017 :

En Milliers d'Euros	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires	58 333	654 154	200 000	912 487
Emprunts obligataires	0	644 369	642 976	1 287 345
Billets de trésorerie	405 000	0	0	405 000
Emprunts bancaires CB	25 405	24 539	308	50 252
Concours bancaires	1 349	0	0	1 349
Autres	6 712	0	2 100	8 812
TOTAL Endettement Financier	496 799	1 323 062	845 384	2 665 245
Dettes fournisseurs	1 301 393	68 872	624 923	1 995 188
TOTAL Engagements fermes de financement	1 798 192	1 391 934	1 470 307	4 660 433

Le tableau suivant présente l'analyse par nature et par échéance de l'endettement financier au 31 décembre 2016 :

En Milliers d'Euros	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires	58 233	695 700	15 058	768 991
Emprunts obligataires	0	0	643 032	643 032
Billets de trésorerie	399 500	0	0	399 500
Emprunts bancaires CB	24 412	34 072	1 200	59 684
Concours bancaires	2 811	0	0	2 811
Autres	5 197	0	2 102	7 299
TOTAL Endettement Financier	490 153	729 772	661 392	1 881 317
Dettes fournisseurs	1 501 404	1 238 428	236 375	2 976 207
TOTAL Engagements fermes de financement	1 991 557	1 968 200	897 767	4 857 524

Description des caractéristiques des principaux contrats de location-financement (et assimilés) en cours au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, le montant total des financements sous forme de crédit-bail s'élève à 50 millions d'Euros contre 60 millions d'Euros au 31 décembre 2016.

Contrats portant sur des immeubles :

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique FTTH, le Groupe ILIAD procède à l'acquisition des locaux destinés à abriter les équipements techniques indispensables au développement de ce réseau.

A ce titre, le Groupe ILIAD a mis en place un contrat cadre en janvier 2007 prévoyant le financement de ces locaux par contrat de crédit-bail immobilier d'une durée de 12 années au terme desquelles chaque bien pourra être acquis pour 1 Euro symbolique.

Ce contrat ne prévoit pas de loyers conditionnels, d'options de renouvellement, ou de dispositions contractuelles imposant des restrictions particulières (notamment concernant les dividendes, l'endettement complémentaire ou les locations additionnelles).

Contrats portant sur des matériels :

Dans le cadre de son activité, le Groupe dispose de plusieurs matériels (essentiellement des matériels de commutation et des serveurs informatiques) en contrats de location-financement. Ces contrats ont une durée de trois à sept années.

Aucun contrat ne prévoit de loyers conditionnels, ou de dispositions contractuelles imposant des restrictions particulières (notamment concernant les dividendes, l'endettement complémentaire ou les locations additionnelles).

Tous les contrats prévoient une option d'achat en fin de contrat pour des montants extrêmement faibles.

Valeur actualisée des paiements minimaux des contrats de location-financement

Le rapprochement entre le total des paiements minimaux au titre des contrats de location-financement en cours au 31 décembre 2017 et leur valeur actualisée est effectué dans le tableau suivant :

En Milliers d'Euros	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Paiements minimaux	25 915	26 277	310	52 502
Valeur actualisée correspondante	25 219	24 327	264	49 810

L'actualisation est effectuée en retenant un taux d'actualisation de 2,76 % correspondant au taux moyen d'endettement brut du Groupe pour l'année 2017.

NOTE 30 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS
--

Le détail des fournisseurs et autres créditeurs est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
Autres passifs non courants :		
Dettes fournisseurs	693 795	1 474 803
Dettes fiscales et sociales	19 280	16 149
Autres dettes	500	0
Total Autres passifs non courants	713 575	1 490 952
Fournisseurs et autres créditeurs :		
Dettes fournisseurs	1 301 393	1 501 404
Avances et acomptes	397	1 282
Dettes fiscales et sociales	262 070	260 391
Autres dettes	5 170	1 166
Produits constatés d'avance	41 434	40 730
Total des fournisseurs et autres créditeurs courants	1 610 464	1 804 973
Total	2 324 039	3 295 925

La ventilation des fournisseurs est la suivante :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs de biens et services	489 987	506 522
Fournisseurs d'immobilisations	1 505 201	2 469 685
Total	1 995 188	2 976 207

NOTE 31 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les seules transactions avec des parties liées concernent les dirigeants.

Transactions avec les principaux dirigeants :

- Personnes concernées :

La Direction du Groupe comprend les membres du Conseil d'Administration de la société ILIAD et les membres du Comité de Direction, constitué conformément à IAS 24 de personnes ayant directement ou indirectement l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe ILIAD.

- La rémunération des dix principaux dirigeants peut se ventiler comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
<ul style="list-style-type: none"> Rémunération totale Paiements en actions ou assimilés 	<p>2 200</p> <p>2 018</p>	<p>2 148</p> <p>389</p>
Total	4 218	2 537

Aucun passif ne figure au bilan au titre de rémunérations des dirigeants.

Impact des attributions gratuites d'actions Free Mobile existantes à émettre :

FREE MOBILE a mis en place, suite à l'autorisation de l'associé unique de mai 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social.

Au cours des exercices 2010 et 2011, une attribution globale représentant 5 % du capital de FREE MOBILE a été allouée à 23 salariés de la société et dirigeants. Ce plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en numéraire ou en titres ILIAD dont le prix serait fixé à dire d'expert indépendant. Un premier mécanisme de liquidité partielle a été autorisé courant 2015.

Le 09 mars 2016, le Conseil d'Administration de la société ILIAD a décidé d'autoriser un second mécanisme de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ce mécanisme a porté au maximum sur 10% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé par un expert indépendant.

Le 06 mars 2017, le Conseil d'Administration de la société ILIAD a décidé d'autoriser un nouveau mécanisme de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ce mécanisme a porté au maximum sur 12,5% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé par un expert indépendant.

Impact des attributions gratuites d'actions ILIAD existantes à émettre :

ILIAD a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 19 mai 2016, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 0,5% du capital social.

Au cours de l'exercice 2017, une attribution globale représentant 0,5% du capital d'ILIAD a été allouée à 61 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches inégales, exerçables entre 2020 et 2023, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances décrites en note 27.

Transaction avec Monaco Telecom :

Le Groupe ILIAD a signé un protocole d'accord avec la société Monaco Telecom, société monégasque contrôlée par une partie liée au Groupe ILIAD, pour louer des sites sur lesquels sont installés des équipements du Groupe. Le montant facturé par Monaco Telecom au 31 décembre 2017 au titre de la mise à disposition de ces sites s'élève à 1 550 K€.

NOTE 32 : INSTRUMENTS FINANCIERS

Réconciliation par classe et par catégorie comptable :

(En milliers d'euros)	Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Autres actifs disponibles à la vente	Instruments de couverture de flux de trésorerie	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
Au 31 décembre 2017							
Disponibilités	100 067					100 067	100 067
Valeurs mobilières de placement	116 021					116 021	116 021
Clients				491 519		491 519	491 519
Autres débiteurs				233 363		233 363	233 363
Autres actifs financiers courants				246		246	246
Autres actifs financiers non courants		19 056		17 796		36 852	36 852
Passifs financiers non courants					(2 168 446)	(2 168 446)	(2 168 446)
Passifs financiers courants					(496 799)	(496 799)	(496 799)
Autres passifs non courants					(713 575)	(713 575)	(713 575)
Autres passifs courants					(1 610 464)	(1 610 464)	(1 610 464)
Valeur comptable des catégories	216 088	19 056	0	742 924	(4 989 284)	(4 011 216)	(4 011 216)

(En milliers d'euros)	Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Autres actifs disponibles à la vente	Instruments de couverture de flux de trésorerie	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
Au 31 décembre 2016							
Disponibilités	15 993					15 993	15 993
Valeurs mobilières de placement	222 547					222 547	222 547
Clients				453 120		453 120	453 120
Autres débiteurs				221 070		221 070	221 070
Autres actifs financiers courants				246		246	246
Autres actifs financiers non courants		1 933		16 580		18 513	18 513
Passifs financiers non courants					(1 391 164)	(1 391 164)	(1 391 164)
Passifs financiers courants					(490 153)	(490 153)	(490 153)
Autres passifs non courants					(1 490 952)	(1 490 952)	(1 490 952)
Autres passifs courants					(1 804 973)	(1 804 973)	(1 804 973)
Valeur comptable des catégories	238 540	1 933	0	691 016	(5 177 242)	(4 245 753)	(4 245 753)

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et classés selon le niveau 2 de la hiérarchie définie par IFRS 13.

Les disponibilités et les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la juste valeur et classées selon le niveau 1 de la hiérarchie définie par IFRS 13.

Les principales méthodes d'évaluation et composantes de chacune des catégories d'instruments financiers sont les suivantes :

- les éléments comptabilisés à leur juste valeur par le compte de résultat, c'est-à-dire les composantes de la trésorerie, sont évalués par référence à un cours coté sur un marché actif, si ce dernier existe ;
- les prêts et créances comprennent principalement les créances clients et certaines autres créances diverses courantes ;
- les dettes au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont essentiellement constituées des dettes financières, des dettes fournisseurs et d'autres dettes diverses courantes et non courantes ;
- les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, soit directement par le compte de résultat, soit dans les capitaux propres selon la méthode de la comptabilité de couverture.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers est déterminée essentiellement comme suit :

- la juste valeur des créances clients, des dettes fournisseurs ainsi que des autres créances et dettes diverses courantes est assimilée à la valeur au bilan compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement ;
- la juste valeur des emprunts obligataires est estimée à chaque clôture ;
- la juste valeur des dettes liées aux contrats de location-financement est assimilée à la valeur au bilan compte tenu de la diversité de leurs formes et de leurs échéances.

NOTE 33 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS**Risque de marché****Risque de change**

Le Groupe ILIAD acquiert à l'international un certain nombre de biens et de prestations. Il est de ce fait exposé aux risques de change provenant de ces achats en monnaie étrangère, principalement en US Dollar, dans la mesure où la monnaie fonctionnelle du Groupe est l'euro.

Les achats futurs libellés en US Dollar effectués par le Groupe font l'objet de prévisions détaillées dans le cadre du processus budgétaire, et sont régulièrement couverts par ce dernier dans la limite d'un horizon qui n'excède pas un an et demi.

Le Groupe ILIAD a choisi de couvrir son exposition aux fluctuations de devises en ayant recours à des achats à terme de devises et à des achats d'options afin de se garantir un cours plancher.

En conséquence, l'exposition résiduelle du Groupe après couverture du risque de change sur ses opérations commerciales en US Dollar est peu significative sur l'exercice en cours.

Au 31 décembre 2017, ces opérations financières de change en cours sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie futurs selon la norme IAS 39.

Le résultat du Groupe au 31 décembre 2017 est impacté à hauteur de (2 940) K€ au titre des couvertures de change.

Les capitaux propres ont par ailleurs été impactés à hauteur de (852) K€ au titre de ces couvertures.

Risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, et afin de réduire la volatilité des flux futurs liés aux paiements d'intérêts relatifs aux emprunts, le Groupe ILIAD avait mis en place des contrats de swap de taux d'intérêts payeurs à taux fixe. Ces contrats se sont terminés au cours du premier semestre 2016.

Compte tenu de la part significative des financements à taux fixes (emprunt obligataire et lignes BEI), le Groupe ILIAD n'a pas jugé nécessaire la mise en place de nouveaux contrats de swap de taux.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de taux sur les financements réalisés dans le cadre de contrats de crédits-baux, ces contrats étant principalement à taux fixe.

Compte tenu des différents contrats à taux fixe, l'endettement financier du Groupe est quasiment intégralement couvert.

Le Groupe n'a aucun actif financier significatif (obligations, bons du trésor, autres titres de créances négociables, prêts et avances), ni aucun engagement hors bilan entraînant un risque de taux (titres à rémunérés, contrats à terme de taux, etc.).

Les tableaux suivants présentent la position nette de taux du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi qu'une analyse de la sensibilité de la situation du Groupe à l'évolution des taux :

En milliers d'Euros	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Passifs financiers	496 799	1 323 062	845 384	2 665 245
Actifs financiers	246	29 967	6 885	37 098
Position nette avant gestion	496 553	1 293 095	838 499	2 628 147
Hors bilan	0	0	0	0
Position nette après gestion	496 553	1 293 095	838 499	2 628 147

L'analyse de la sensibilité de la dette nette globale du Groupe après couverture montre qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt de l'euro à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une baisse du résultat de 2 770 K€.

Risques sur les actions

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements à l'exception de participations non significatives dans deux sociétés.

En revanche, le Groupe détient un certain nombre de ses propres actions. Eu égard à ce nombre très limité d'actions auto détenues, l'incidence directe qu'aurait une variation de l'action de la société sur le résultat et les capitaux propres du Groupe est considérée comme négligeable (cf. note 26).

Risque de liquidité

Le Groupe ILIAD s'appuie sur sa solide rentabilité, sa trésorerie, ses lignes bancaires disponibles, ses emprunts obligataires, et son accès aux différents marchés (bancaires, obligataires et monétaires) pour assurer le financement de son développement.

Les emprunts du Groupe décrits précédemment ne sont soumis à aucun risque de liquidité et le Groupe respecte ses obligations (« *covenants* ») de ses différentes lignes bancaires (BEI, KfW IPEX Bank et ses crédits syndiqués).

Au 31 décembre 2017, ces «covenants» (qui prennent la forme de ratios financiers) sont les suivants :

	Ratios financiers demandés	Impact en cas de non-respect des ratios financiers	Niveau des ratios au 31 décembre 2017
<ul style="list-style-type: none"> • Ligne de 1 400 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne Term Loan de 500 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne BEI – 2010 de 150 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne BEI – 2012 de 200 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne BEI – 2016 de 200 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne KFW – 2017 de 90 M€ (emprunteur ILIAD) 	Ratio de Leverage < 3 (selon période) Ratio Interest cover > 5,1 Ratio de Leverage < 2,5/3 (selon période) Ratio Interest cover > 5,1 Ratio de Leverage < 3 (selon période) Ratio Interest cover > 5,1	Exigibilité anticipée	Ratio de Leverage : 1,34 Ratio Interest cover : 65,40

Il est rappelé par ailleurs que :

- le ratio d'endettement (ou « Leverage ») est le rapport entre la dette nette et l'EBITDA hors provisions du Groupe sur la période ;
- le ratio de couverture des charges d'intérêts (ou « ICR ») est le rapport entre l'EBITDA hors provisions du Groupe et les charges financières nettes du Groupe sur la période.

Le Groupe n'est exposé à aucun risque de liquidité compte tenu de la rentabilité de ses activités, de la maturité de sa dette (cf note 29), et de son faible taux d'endettement.

Risque de crédit / Risque de contrepartie

Les actifs financiers sont constitués pour l'essentiel de trésorerie, et en particulier des placements financiers, ainsi que de créances clients et autres créances (cf. note 32 « Instruments financiers »).

Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de crédit ou de contrepartie correspondent principalement :

- aux créances clients : au 31 décembre 2017, les créances clients s'élevaient à 567 millions d'euros en valeur brute et 492 millions d'euros en valeur nette (cf. note 23 « Clients et autres débiteurs »). Le risque « Clients » du Groupe est contrôlé quotidiennement à travers les processus d'encaissement et de recouvrement. Après relances, les créances clients sont confiées à des organismes de recouvrement.
- aux placements financiers : le Groupe a pour politique de répartir ses placements sur (i) des titres de créances négociables (billets de trésorerie dont la maturité n'excède pas trois mois ou (ii) des certificats de dépôt dont la maturité n'excède pas trois mois, ou (iii) des supports monétaires de maturité courte, en général pour une durée inférieure à un mois, dans le respect des règles de diversification et de qualité de contrepartie.

Au 31 décembre 2017, les placements à court terme s'élèvent à 116 millions d'euros (cf. note 24 « Trésorerie et équivalents de trésorerie »). Ces placements n'exposent donc pas le Groupe à un risque de contrepartie significatif.

Analyse des créances clients et de leur antériorité

Au 31 décembre 2017, le solde du poste « Clients » s'établit à 567 millions d'euros et les provisions pour créances douteuses à 75 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, les créances clients pour lesquelles la date d'échéance de paiement est dépassée sont considérées en quasi-totalité comme des créances douteuses. Ces créances douteuses sont provisionnées en fonction de statistiques de taux de recouvrement. Au 31 décembre 2017, le montant des créances clients en retard de paiement et non encore dépréciées n'est pas significatif.

Risque de concentration

Compte tenu du nombre élevé de clients (abonnés) le Groupe ILIAD n'est pas exposé au risque de concentration.

NOTE 34 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS
--

1 - Engagements de locations :

La ventilation des charges de location comptabilisées en résultat est la suivante :

En Millions d'Euros	31/12/2017	31/12/2016
▪ Loyers (paiements minimaux)	173	134
▪ Loyers conditionnels	0	0
▪ Sous-locations	0	0
Total	173	134

Le tableau ci-dessous présente l'analyse par nature et par échéance des engagements donnés par le Groupe au 31 décembre 2017 sur les locations.

(Chiffres en millions d'Euros) Nature de location	< 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Biens immobiliers	26	55	24	105
Véhicules	9	6	0	15
Autres locations	133	509	154	796
TOTAL	168	570	178	916

Aucun engagement de locations ne prévoit de loyers conditionnels significatifs, d'options de renouvellement, ou de dispositions contractuelles imposant des restrictions particulières (notamment concernant les dividendes, l'endettement complémentaire ou les locations additionnelles).

2 - Engagements de réseaux

Investissements de réseaux :

Le Groupe ILIAD est engagé à hauteur de 186,3 millions d'euros au titre d'investissements futurs sur son réseau.

Achats de capacités :

(Chiffres en millions d'Euros) Nature de l'engagement	< 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Achats de capacités	59	74	0	133
TOTAL	59	74	0	133

3 – Autres engagements***3-1 – Engagements liés aux licences TELECOM*****France :**

Le 14 janvier 2018, le Groupe ILIAD, via sa filiale Free Mobile, a signé un accord avec le gouvernement. Cet accord inclut également les autres opérateurs de réseau mobile métropolitains. Dans cet accord visant à améliorer la couverture du territoire en très haut débit mobile avec recours accru à la mutualisation active ou passive, le Groupe ILIAD a pris les principaux engagements suivants : déploiement de 2 000 sites en zones blanches en RAN Sharing, à 4 opérateurs d'ici 5 ans, déploiement de 3 000 sites en zones dites grises (en zone de déploiement prioritaire) d'ici 5 ans et atteinte d'un niveau de couverture renforcé à fin 2029 dans le cas où le Groupe obtiendrait des fréquences dans la bande 900 Mhz à l'issue de la procédure de réattribution du 900 Mhz. En contrepartie de ces engagements, le gouvernement s'est notamment engagé à ne pas augmenter les redevances annuelles des licences 900, 1800 et 2100 Mhz et à exonérer d'IFER les sites déployés en zones blanches et zones grises d'ici 2022.

Licence 3G – 900 / 2100 MHz :

La décision n° 2010-0043 du 12 janvier 2010 autorisant FREE MOBILE à établir et exploiter un réseau 3G comprend un certain nombre d'obligations, concernant notamment la date d'ouverture commerciale, le calendrier de déploiement et la couverture de la population, ainsi que les services devant être offerts. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra couvrir 27 % de la population avant début 2013, puis 75 % avant début 2015 et 90 % de la population avant début 2018.

Licence 4G – 2600 MHz :

Par décision n° 2011-1169 du 11 octobre 2011, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser des fréquences dans la bande 2,6 GHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public pour une durée renouvelable de 20 ans. Cette décision est assortie d'un certain nombre d'obligations. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra couvrir 25 % de la population d'ici 2015, 60 % d'ici 2019 et 75 % d'ici 2023.

Licence 1800 MHz :

Par décision n°2014 -1542 du 16 décembre 2014, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser des fréquences dans la bande 1800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public, de janvier 2015 à octobre 2031. Cette décision est assortie d'un certain nombre d'obligations. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra couvrir 25 % de la population avant octobre 2015, puis 60 % avant octobre 2019 et 75 % de la population avant octobre 2023. Ces obligations de couverture peuvent néanmoins être satisfaites via d'autres fréquences détenues par FREE MOBILE.

Licence 700 MHz :

Par décision n° 2015-1567 du 8 décembre 2015, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser 10MHz dans la bande 700 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public ; cette décision est assortie d'obligations de déploiement et de couverture. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra notamment couvrir 98 % de la population d'ici janvier 2027, puis 99,6 % de la population d'ici fin 2030.

Licences Outre-Mer :

Par décision n° 2016-1520, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser les fréquences suivantes :

Guadeloupe et Martinique :

- Fréquences dans les bandes 800 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz

Guyane :

- Fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz

Saint-Barthélemy et Saint-Martin :

- Fréquences dans les bandes 800 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz

Cette décision est assortie d'obligations de déploiement et de couverture, de respect des accords de coordination aux frontières conclus avec les pays limitrophes de la France, ainsi que d'obligations en matière de stimulation du marché, d'emploi et d'investissement.

Par décision n° 2017-1037 en date du 5 septembre 2017, l'ARCEP a abrogé l'autorisation d'utilisation de fréquences n° 2016-1520 dont FREE MOBILE a demandé la cession et a octroyé à FREE CARAIBE l'autorisation d'utilisation des fréquences initialement attribuées à FREE MOBILE.

Licence WIMAX :

Par décision n° 031294 du 09 décembre 2003, l'ARCEP a octroyé à la société IFW le droit d'utiliser, sur l'ensemble du territoire de France Métropolitaine, un lot de fréquences comprises dans la bande 3,5 GHz de la boucle locale radio. Cette décision est assortie de l'engagement pris par IFW d'assurer au 31 décembre 2011 un taux de couverture minimum de la population variable en fonction des régions.

Italie :

La décision du Ministère des Finances italien (MISE) du 04 novembre 2016, validant le transfert des droits d'usage sur un portefeuille de fréquences de 35 MHz duplex (cf. détails Note 17 : immobilisation incorporelles) à ILIAD ITALIA (filiale du Groupe ILIAD), précise les obligations de couverture afférant à ces droits d'usage. Au titre de ces obligations, ILIAD ITALIA devra :

- être en mesure de lancer commercialement des services mobile en 1800 MHz d'ici janvier 2020 ;
- couvrir en 2100 MHz (ou en 900 MHz) les chefs-lieux de régions d'ici le 1^{er} juillet 2022 et les chefs-lieux des provinces d'ici le 1^{er} janvier 2025 ;
- couvrir en 2600 MHz 20 % de la population 24 mois après la mise à disposition du 2600 MHz, soit à fin juin 2019 et 40 % de la population 48 mois après la mise à disposition du 2600 MHz, soit fin juin 2021.

3-2 – Autres engagements

Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose :

- d'une ligne de crédit d'un montant de 1 400 millions non utilisée au 31 décembre 2017 ;
- d'un programme de billets de trésorerie de 1 000 millions d'euros utilisé à hauteur de 405 millions d'euros au 31 décembre 2017 ;
- de trois lignes de crédit auprès de BEI entièrement utilisées à hauteur de 450 millions d'euros au 31 décembre 2017 ;
- d'une ligne de crédit (Term Loan) de 500 millions d'euros entièrement utilisée au 31 décembre 2017 ;
- d'une ligne bilatérale de 90 millions d'euros non utilisée au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017,

- le montant des autres engagements donnés par le Groupe ILIAD s'élève à 22,3 M€
- le montant des autres engagements reçus par le Groupe ILIAD s'élève à 3 M€

Enfin, le 20 décembre 2017, le Groupe ILIAD a annoncé l'acquisition d'une participation minoritaire dans EIR. Cette acquisition ne sera finalisée qu'après approbation préalable des autorités compétentes. La note 2 détaille les engagements potentiels du Groupe en cas d'obtention de ces approbations.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Aucune sûreté réelle n'a été consentie sur des biens appartenant au Groupe ILIAD.

Effets escomptés non échus

Le Groupe ILIAD n'a pas recours à ce type de financement.

4 - Procès et litiges

Les principaux litiges en cours sont les suivants :

Litiges SFR :

Par assignation du 27 mai 2014, SFR demande au tribunal de commerce de Paris de condamner solidairement Free Mobile, Free et Iliad à payer la somme de 493,2 millions d'euros en réparation du préjudice économique, d'image et morale que la société aurait subi du fait d'actes de concurrence déloyale par dénigrement. Free Mobile, Free et Iliad contestent la position de SFR et ont formulé une demande reconventionnelle d'un montant de 475 millions d'euros pour Free Mobile et 88 millions d'euros pour Free également du fait d'actes de concurrence déloyale par dénigrement. Par jugement du 29 janvier 2018, et après compensation, le Tribunal de Commerce a condamné SFR à indemniser Free Mobile à hauteur de 5 millions d'euros.

Par assignation du 31 juillet 2015, Free demande au tribunal de commerce de Paris de condamner Numéricâble-SFR pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de parasitisme commercial résultant de l'utilisation du terme « Fibre » pour désigner un accès terminé par câble et voir réparer son préjudice. Le Tribunal de Commerce a condamné solidairement SFR et NC Numéricâble pour pratique commerciale trompeuse dans l'utilisation du terme « fibre » pour les offres RED FIBRE, BOX FIBRE STARTER, BOX FIBRE POWER et BOX FIBRE FAMILY en raison de leur terminaison coaxiale finale. En conséquence, le tribunal a condamné solidairement SFR et NC Numéricâble à un certain nombre d'objections.

Litiges BOUYGUES TELECOM :

Fin 2014, Bouygues Telecom a assigné Free Mobile devant le tribunal de commerce de Paris pour une soi-disant violation de ses obligations en qualité d'opérateur de téléphonie mobile et de soi-disant pratiques commerciales trompeuses. Free Mobile conteste la position de Bouygues Telecom qu'elle considère non fondée. Bouygues Télécom a chiffré le préjudice qu'il estime avoir subi à 813 millions d'euros. L'affaire est toujours en cours.

Par assignation du 10 novembre 2015, Free a assigné Bouygues Telecom devant le Tribunal de Commerce de Paris pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de dénigrement dans le cadre de la commercialisation et voir réparer son préjudice en cours d'évaluation. L'affaire est toujours en cours.

Litige FASTWEB :

Le 14 janvier 2017, Fastweb a déposé devant le Tribunal de l'Union Européenne contre la décision de la Commission européenne du 1er septembre 2016 autorisant, sous conditions, la création d'une entreprise entre Hutchison et VimpelCom en Italie. L'affaire est en cours.

NOTE 35 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 14 janvier 2018, le Groupe ILIAD (via sa filiale Free mobile), ainsi que les autres opérateurs de réseau mobile métropolitains, a signé un accord avec le gouvernement relatif à l'amélioration de la couverture du territoire en très haut débit mobile. Le contenu de cet accord est décrit à la note 34.

Le 29 janvier 2018, dans le cadre du litige opposant le Groupe ILIAD à SFR décrit dans la note 34, le Tribunal de Commerce a condamné en première instance SFR à indemniser Free Mobile à hauteur de 5 millions d'euros.

Aucun autre évènement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 n'est intervenu entre le 1^{er} janvier 2018 et la date d'arrêté des comptes.

NOTE 36 : LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2017

La présentation ci-dessous reprend les principales détentions juridiques.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2017	Pourcentage d'intérêt 31/12/2016	Méthode de consolidation de l'exercice
ILIAD 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	342 376 332	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
ASSUNET 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	421 259 797	Paris	89,96 %	89,96 %	I.G.
CENTRAPEL 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	434 130 860	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
CERTICALL 40 avenue Jules Cantini 13006 MARSEILLE	538 329 913	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
EQUALINE 18 rue du Docteur G. Pery 33300 BORDEAUX	538 330 358	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
FREE 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	421 938 861	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
FREEBOX 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	433 910 619	Paris	97,99 %	97,99 %	I.G.
FREE CARAIBE 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	808 537 641	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
F DISTRIBUTION 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	528 815 376	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
FREE FREQUENCES 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	529 917 833	Paris	99,81 %	99,79 %	I.G.
FREE INFRASTRUCTURE 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	488 095 803	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
FREE MOBILE 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	499 247 138	Paris	96,15 %	95,72 %	I.G.
FREE RESEAU 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	419 392 931	Paris	99,99 %	99,99 %	I.G.
IFW 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	400 089 942	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
IH 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	441 532 173	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
ILIAD 2 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	537 915 050	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
FREE CARRIER 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	790 148 944	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
ILIAD 4 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	799 285 820	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
ILIAD 6 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	834 309 486	Paris	100,00%	/	I.G.
ILIAD 7 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	834 309 676	Paris	100,00%	/	I.G.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2017	Pourcentage d'intérêt 31/12/2016	Méthode de consolidation de l'exercice
ILIAD 78 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	834 315 673	Paris	70,00%	/	I.G.
ILIAD GAMING 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	522 418 250	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
ILIAD HOLDING S.p.A Largo Angelo Fochetti 29 Rome - Italie	/	Rome	100.00 %	100.00 %	I.G.
ILIAD ITALIA S.p.A Largo Angelo Fochetti 29 Rome - Italie	/	Rome	100.00 %	100.00 %	I.G.
FIBRE INC 1209 Orange Street, Wilmington New Castle County, 19801 Delaware – Etats-Unis	/	Wilmington	100,00%	/	I.G.
IMMOBILIERE ILIAD 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	501 194 419	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
IRE 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	489 741 645	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
MCRA 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	532 822 475	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
MOBIPEL 142-160 avenue de Stalingrad 92700 COLOMBES	538 168 675	Colombes	100,00 %	100,00 %	I.G.
ONLINE 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	433 115 904	Paris	95,05 %	95,05 %	I.G.
ONLINE IMMOBILIER 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	537 915 019	Paris	95,05 %	95,05 %	I.G.
PROTELCO 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	509 760 948	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
QUALIPEL 61 rue Julien Grimau 94400 VITRY SUR SEINE	533 513 958	Vitry sur Seine	100,00 %	100,00 %	I.G.
SEPIA 12 rue Henri Cornu – Technopole de la Réunion 97801 SAINT DENIS Cedex 9	RCS en cours	Saint Denis	50,00%	/	M.E.
RESOLUTION CALL 7 Bld Mohamed V 20800 Mohammedia - Maroc	/	Maroc	100,00 %	100,00 %	I.G.
TOTAL CALL Technoparc – Route de Nouceur Sidi Maar Casablanca - Maroc	/	Maroc	100,00 %	100,00 %	I.G.
TELECOM ACADEMY « PRIVE » Lotissement Attaoufik Lot n° 9 & 10 Immeuble Le Shadow Sidi Maarouf Casablanca - Maroc	/	Maroc	100,00 %	100,00 %	I.G.
TELECOM REUNION MAYOTTE 68 rue du Faubourg Saint – Honoré 75008 PARIS	812 123 214	Paris	50 %	50 %	M.E.

NOTE 37 : HONORAIRES D'AUDIT

Le tableau suivant présente les honoraires des Commissaires aux Comptes relatifs aux exercices 2016 et 2017 :

<i>En milliers d'euros</i>	Pricewaterhouse Coopers		Deloitte & Associés		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	354	320	256	253	610	573
Services autres que la certification des comptes	193	48	48	0	241	48
TOTAL DES HONORAIRES	547	368	304	253	851	621

Les services autres que la certification des comptes fournis sur l'exercice concernent principalement :

- la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le rapport de gestion d'ILIAD ;
- les travaux relatifs à l'émission des lettres de confort portant sur l'émission obligataire d'octobre 2017 ;
- la revue du dispositif de prévention contre les risques de corruption (Sapin 2) ;
- diverses attestations.